

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



LE CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD.

Les amis de cette entreprise vraiment nationale sont dans le deuil depuis le vote hostile du comté de Champlain. C'est un vote qui a fait parler de lui et justement fixé l'attention publique. On en a beaucoup parlé et l'on en parlera encore longtemps. Nous n'avons pas, pour le moment, le dessein de rechercher les causes du triste résultat qui a couronné les efforts des directeurs de la compagnie dans le comté de Champlain. L'opinion est arrêtée sur ce point, comme sur les conséquences désastreuses du vote. Il y en a deux qui se dégagent nettement de l'ensemble.

On a longtemps accusé les Canadiens-Français d'être routiniers et indifférents, si non hostiles, aux grands progrès matériels qui semblent presque être le mot d'ordre de la civilisation au dix-neuvième siècle; l'accusation de la civilisation au dix-neuvième siècle; l'accusation est généralisée et le clergé catholique, qui a joué un si grand rôle et rempli une si noble mission dans l'histoire du peuple canadien, a été à dessein enveloppé par nos ennemis et des étrangers malveillants dans le concert de blâme déversé sur nous. La trop grande ignorance des causes de notre infériorité matérielle, plus apparente que réelle et qu'il est si facile d'expliquer très-honorablement, a donné un semblant de plausibilité aux reproches de nos détracteurs. Les progrès réalisés par le Bas Canada, durant les vingt dernières années, ont affaibli et presque anéanti le peu de force qu'avaient ces attaques. Le comté de Champlain veut les rajeunir et donner raison à nos accusateurs. Peuplé exclusivement de Canadiens-Français, devant bénéficier plus qu'aucun autre comté de la grande amélioration projetée, il a cru devoir, obéissant à d'odieus préjugés, rejeter une entreprise destinée à conférer d'immenses avantages au pays en général et au nord du St. Laurent en particulier. Nous plaignons et nous admirons la minorité qui a su résister au flot de mensonges et de préjugés semés dans le comté. Mais que dire de la majorité qui n'a pas rougi de s'attacher au char des éteignoirs? On nous jettera longtemps à la figure le nom du comté de Champlain et la triste circulaire qui lui a fait une si triste réputation. Tout le monde a pu voir dans les journaux de Québec cette circulaire suintant la perfidie, le mensonge, la calomnie et faisant appel aux plus vils penchants de la nature humaine pour empêcher une amélioration qui devait amener la prospérité au sein de milliers de familles canadiennes françaises. Ce vote est donc un grand malheur et porte un rude coup à notre prestige national.

Aura-t-il pour résultat de faire manquer l'entreprise? Nous ne le croyons pas: Québec vient de dire emphatiquement NON! L'organisation définitive et le commencement des travaux en pourront être retardés et ajournés, mais nous avons le ferme espoir que Québec saura trouver dans cette adversité un nouveau et tout puissant motif d'union plus étroite et de redoublement d'énergie pour réparer le désastre de Champlain, venger l'honneur national et arriver à la grandeur et à la prospérité: le parfait accord de la presse et la presque-unanimité de ses hommes publics nous prouvent que Québec envisage ainsi la situation.

Il y a une chose qu'il est bon de ne pas oublier et que tous nos hommes politiques canadiens-français doivent avoir sans cesse présente à l'esprit: IL FAUT QUE LE CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD SE FASSE, AINSI QUE L'EMBRAN-

chement des piles. Cette vaste portion du Bas-Canada français qui est située au nord du St. Laurent a été jusqu'ici trop négligée; elle n'a pas eu la part d'attention, d'aide et de justice qu'elle mérite. Riche, prospère, pleine de ressources inexploitées, elle n'a néanmoins jusqu'aujourd'hui vécu que par elle-même et a toujours vu la large part d'impôts qu'elle verse dans le trésor public dépensée en grandes améliorations publiques faites pour augmenter le bonheur et la prospérité des autres. Il y a des bornes à la patience humaine. On a beau être généreux, on finit par se lasser de voir son voisin s'enrichir à nos dépens. C'est un spectacle fort ennuyeux, quand il n'aigrit pas souverainement celui à qui on le donne depuis trop longtemps. Le Nord est donc pour le moins fort ennuyé et est à la veille de s'aigrir encore plus fortement, si nos hommes publics ne cessent pas de le dédaigner et de le laisser à lui-même. C'est bien beau d'avoir vu et de voir encore tous les jours le Grand-Tronc, plusieurs autres lignes de chemins de fer et plusieurs canaux sillonner et enrichir le Haut-Canada, Montréal, et la partie du Bas-Canada qui se trouve au sud du St. Laurent. Mais le Nord, le vrai Nord, l'intérieur, qui a largement contribué à la richesse des autres tout en en profitant fort peu, et point du tout pour la grande partie, s'est dit que son tour est arrivé et que justice doit se faire. Justice se fera donc, ou les hommes qui ne le voudront pas seront broyés par le mouvement si énergique qui veut, malgré le comté de Champlain, le chemin de fer de la Rive Nord et l'embranchement indispensable des Piles.

Que la bonne et vieille ville de Québec, qui est le cœur et la tête du mouvement, se le dise une fois et sérieusement; que l'entente presque parfaite qui y règne se continue et le succès ne se fera pas longtemps attendre. Et avec un simple commencement de succès, la fortune complète lui arrivera par surcroît. Le vote si onéreux obtenu de quelques municipalités se changera en offres de *bonus* et de gratuités, quand elles verront le chemin de fer à leur porte et prêt à faire leur prospérité. Si, plus tard, la Compagnie a besoin de secours de la part de Montréal, Montréal les donnera certainement. L'opinion saine et plus éclairée des contribuables de notre riche et grande ville fera promptement justice des rivalités et des querelles récemment provoquées entre Québec et Montréal, par la maladresse des uns et l'avidité des autres. Le progrès et la prospérité de Québec, le développement, le progrès et la prospérité du Nord, qu'effectuera certainement la construction du chemin en question, profiteront au pays tout entier et à Montréal en particulier. Quoique l'on en puisse penser et dire, cela est incontestable. Notre ville a pour elle sa situation géographique, la richesse de ses capitalistes et le caractère entreprenant de ses hommes d'affaires en tous genres. Sillonnez le Nord de chemins de fer; mettez-le en communication avec Québec et Montréal et soyez sûr que si Québec s'enrichit, si le Nord prospère, Montréal aura sa large part. Cela est inévitable; Montréal sera toujours le premier entrepôt et le meilleur comme le plus grand marché, à cause de sa proximité des Etats-Unis et de sa position sur le chemin de l'Ouest et au pied des canaux. Plus vous lui donnerez des communications, plus vous augmenterez le nombre de ses consommateurs et de ses chalands.

Ils sont bien étroits, allez! les raisonnements et les prétentions de ceux qui s'opposent au creusement du

Chenal St. Laurent dans l'espoir d'enlever au profit de Québec le fret de quelques gros vapeurs océaniques, aussi étroits que l'esprit de ceux qui pensent que la prospérité de Québec et du Nord signifie la ruine ou l'amointrissement de Montréal. Ces petites querelles de clocher ne sont plus de notre temps et doivent disparaître: elles sont du temps où une paroisse s'insurgeait contre la taxe scolaire, et voulait brûler les maisons d'école pour être plus sûre de laisser ses enfants dans l'ignorance. On ne parle plus de ces temps qu'en rougissant; il en sera bientôt de même de la rivalité burlesque entre Québec et Montréal. Tous les Canadiens-Français sont intéressés à la régénération matérielle et à la prospérité de Québec. Elle est pleine de souvenirs historiques et de traditions classiques; chaque pierre y est une page de notre histoire; on y heurte à chaque instant un monument témoin de notre passé glorieux. C'est la ville française par excellence; française par la politesse, l'affabilité, les mœurs et le bon goût; française surtout par ses grandes et belles institutions religieuses, française par le succès et l'éclat avec lesquels on s'y livre aux travaux de l'esprit, on y entretient le culte sacré de la belle littérature et de la bonne philosophie. Québec est, enfin, pour nous résumer plus laconiquement et plus énergiquement, la ville la plus française du continent, dans la meilleure acception du mot, et l'un des plus puissants boulevards de notre nationalité. Il faut conserver et accroître Québec parce que c'est là qu'on ira, en définitive, apprendre à être et rester canadien-français.

Il est également vrai, d'un autre côté, que Québec, par un concours de circonstances déplorables, diminue et s'appauvrit depuis quelque temps, et qu'il lui faut, pour couronner de succès les efforts qu'elle fait pour sortir de sa position, le chemin de fer de la Rive Nord qui lui rendra la prospérité et lui amènera la fortune. C'est là le cri de tous ses habitants; avec le chemin, elle aura plus d'industries et de commerce. Ce chemin sera en même temps utile à Montréal en développant et enrichissant le Nord. Qu'on se mette donc à l'œuvre! L'entreprise à toutes les proportions d'une nécessité nationale à laquelle tout le monde doit concourir. Toutes les municipalités traversées par le chemin ouvriront généreusement la main, et, si les circonstances de la compagnie l'exigent, la ville de Montréal, débarrassée de préjugés qu'on a eu tort de soulever et qu'on a trop habilement exploités, saura bien donner en temps opportun son vigoureux coup d'épaule.

J. A. MOUSSEAU.

LA COMMISSION DE GENÈVE.

LE VRAI POINT.

Les derniers arrivages d'Europe nous mettent en état de préciser exactement la portée de la difficulté survenue entre l'Angleterre et les Etats devant la Commission de Genève. Les minutes des procédés de la Haute Commission Conjointe éclairent la question et montrent le point scabreux. Les Commissaires américains commencent d'abord par énumérer longuement tous les dommages, directs et indirects, qu'auraient soufferts les Etats-Unis par suite de la conduite de l'Angleterre. Cette énumération est suivie d'une réserve pleine de signification et qui contient, dans son ambiguïté, la tempête qui vient d'éclater. Les Commissaires américains y déclarent donc

“ne pas vouloir, dans l'espoir d'un règlement à l'amiable, faire d'estimations des pertes indirectes, sous la réserve, néanmoins, du droit d'en exiger compensation dans le cas où tel règlement ne pourrait être obtenu.” Quelle signification attachaient respectivement les Commissaires anglais et américains à ce mot de règlement amical ou à l'amiable — *amicable settlement*, disent les protocoles? — L'Angleterre répond aujourd'hui: la signification naturelle de cette déclaration semblerait devoir être que si les deux pouvoirs pouvaient s'entendre sur un mode paisible d'adjudication, les Etats-Unis abandonneraient leurs réclamations pour pertes indirectes, qu'ils auraient droit de renouveler dans le cas où l'Angleterre ne voudrait pas accepter tel mode. “Non, ce n'est pas cela, dit l'Américain subtil et cauteleux; vous avez refusé le règlement à l'amiable lorsqu'au lieu de plaider coupable sur le champ vous avez proposé un arbitrage, et maintenant l'Amérique a le droit d'insister sur tous les points et incidents qui sont de nature à aggraver les dommages.” Ainsi l'Angleterre fait une concession importante, elle fait même une entaille dans l'honneur national pour consentir à donner à une nouvelle règle de droit un effet rétroactif qui aggrave la position et l'expose à de lourds dommages; elle fait tout cela pour obtenir ce qu'elle pense être et ce qu'elle appelle un règlement à l'amiable, c'est-à-dire pour soumettre à un arbitrage les dommages directs causés par les cinq corsaires confédérés — l'Alabama, le Florida, le Georgia, le Sumter et le Shenandoah — et écarter complètement la question des dommages indirects. Le cabinet de Washington a tout d'abord l'air de concourir parfaitement dans ces vues enregistre même dans les protocoles une espèce de dissentiment de ses prétentions quant aux dommages indirects, comme on vient de le voir. Les Commissaires anglais, enchantés, signent tout et consentent à tout; ils ont pleine confiance dans la bonne foi des Américains et ne demandent pas d'abandon plus explicite que celui qu'ils croient exister dans les paroles rapportées plus haut. Après les déclarations consignées aux protocoles de part et d'autre, l'Angleterre se croit en sûreté contre toute surprise quant à ces deux catégories de dommages indirects et signe les yeux fermés, pensant bien qu'il ne pouvait avoir de règlement plus amical qu'un arbitrage volontairement accepté dans son principe comme dans tous ses détails.

On sait le reste; le *Mémoire* ou *Factum* américain demande à la Commission siégeant à Genève des dommages fabuleux pour compensation de toutes les pertes indirectes qu'ont pu subir la nation et le gouvernement. Ils s'appuient sur leur restriction insérée au protocole, donnant au mot *amicable settlement* une portée un peu forcée et insistent à ce que l'Angleterre soit condamnée à leur payer et rembourser — nous croyons traduire sans exagération — à peu près tous leurs frais de guerre.

Les choses étant ainsi, les rumeurs de difficultés et de guerre entre les deux hautes parties contractantes sont tout simplement absurdes, et n'ont pas l'ombre de fondement. L'Angleterre ne peut redouter l'interprétation ni l'arrêt de la Commission de Genève; aussi le comte Granville, dans sa note au Cabinet de Washington, ne lui demande-t-il pas même de retirer de son *factum* le chiffre des réclamations indirectes. Il se contente d'offrir au secrétaire Fish des représentations amicales sur l'inconvenance de ces réclamations indirectes et sur l'aigreur qu'elles sont de nature à apporter dans les relations des deux peuples. C'est, en un mot, une dépêche fort anodine inspirée non pas tant par le désir et l'espoir de faire changer l'opinion du gouvernement américain que pour calmer et contenter l'opinion anglaise surexcitée par les journaux et l'opposition, qui a réussi à faire tomber Gladstone dans une maladresse et à lui faire commettre un discours ardent, indirectement désavoué dès le lendemain, qu'on dit être la cause de tout le tapage fait autour de cette fameuse question des dommages indirects.

J. A. MOUSSEAU.

ASSASSINAT EN CHEMIN DE FER EN FRANCE.

Trois individus étaient montés à la station de Branne, dans un wagon occupé déjà par deux marchands de bœufs. Lorsque le train fut en marche, les trois nouveaux venus se jetèrent sur les deux marchands de bœufs et tentèrent de les assassiner. Une lutte s'engagea dans ce wagon. Les victimes poussèrent des cris, appelant à l'aide, au secours; et ces cris étaient si violents que le train s'arrêta en détresse.

Prévoyant qu'ils étaient perdus, les assassins lâchèrent leurs victimes, et prirent la fuite en sautant par les portières du wagon.

De ces trois malfaiteurs, l'un a réussi à se sauver, mais l'autre a dû tomber sur la voie et être broyé par un train venant en sens inverse; le troisième s'enfuit à travers champs. Mais tous les voyageurs du train, quittant leurs compartiments résolurent de se donner la joie d'une chasse à l'homme. Traqué, serré de près, il fut forcé de se rendre. Et c'est sous bonne escorte qu'il a été conduit à Castelnaudary, où il a été écroué. Quant aux deux victimes des assassins, l'une est grièvement blessée, l'autre n'a que des blessures légères.

Une instruction est ouverte; on est sur la piste du second assassin qui a réussi à s'enfuir, et on espère que sous peu, il tombera entre les mains de la justice.

SILHOUETTES LITTÉRAIRES.

J. C. Taché — G. de Boucherville — LaRue — Gérin-Lajoie — Fréchette — Routhier — Lemay — Chauveau — L'abbé Casgrain — Alfred Garneau — David — Marchand — Fabre — Carle — Tom — Marmotte — E. Gérin — Sulte — Dunn — Mousseau — Faucher de Saint-Maurice — Montpetit — Bourassa — L'abbé Provencher — Dessaulles — LeMoine — Fiset — Legendre — Buies — Decelles — DeGuise — Royal — Provencher — Mme Lepron — Dansereau — Tassé, etc., etc.

JOSEPH-CHARLES TACHÉ.

Nuda veritas.

L'homme impossible; étonnant par ses qualités supérieures et par ses défauts. Beau caractère, mais étrange, — pittoresque jusque dans ses défauts. Le meilleur des hommes et le plus impraticable.

Droit jusqu'à l'héroïsme, généreux jusqu'à la prodigalité, admirable de désintéressement, de charité inépuisable, prêt à donner sa dernière chemise au dernier des mendiants.

Avec cela, d'un commerce difficile même pour ses amis, intolérant, frondeur, entier dans ses idées, contradictoire aussi habile qu'impitoyable, esprit systématique, retranché dans ses lubies et plus imprenable que la citadelle de Québec, vivant dans un monde à part, isolé comme Robinson dans son île.

Homme charmant et détestable; qu'on aime et qu'on fuit: en deux mots, cœur d'or, tête de mulet.

Savant, très-savant; connu pour le plus universellement érudit des Canadiens. Prêt à discuter et à écrire pertinemment sur tous les sujets. Il connaît son Canada sur le bout de son doigt, sait tout, même ce qu'il y a de plus caché dans son pays. Avec M. de Gaspé, le plus canadien de nos littérateurs.

M. Taché dépasse la cinquantaine; il est né à Kamouraska en 1821. Il a fait ses études au séminaire de Québec. Paresseux et travaillant, il étudiait ce qu'il voulait, et quand il voulait.

Esprit agile et turbulent, révolutionnaire comme toute la jeunesse de 37, il brise son cours d'études, dans une heure de boutade, pour ne pas céder à un pédagogue tracassier, à l'un de ces imbéciles qui font une tempête dans un verre d'eau.

Au sortir du séminaire, il retrouve ses manches, et prend le scalpel. Remarqué pour ses talents transcendants, il est nommé, en recevant ses diplômes, médecin interne de l'Hôpital de Marine de Québec.

Cette vie sédentaire l'ennuie: un beau matin, il prend son chapeau, s'échappe de la Pointe-aux-Lièvres, et va dresser sa tente à Rimouski.

C'est l'époque la plus originale de sa vie.

On comprend qu'un homme d'une pareille trempe n'avait pas dû rester indifférent aux agitations de notre Province. Ayant seize ans en 1837, le patriotisme au cœur, sur les épaules un volcan, voyant tout en ébullition autour de lui, il est facile d'imaginer avec quel enthousiasme il embrassa la cause des insurgés. Il prit au sérieux la conjuration de ceux qui ne voulaient se servir d'aucun produit du commerce anglais, ne porta que des effets manufacturés dans le pays.

Plus tard, le défunt *National* de Québec se vengeait de M. Taché qui l'éreintait et qui finit par le tuer, en représentant le fougueux patriote avec son costume de *Canoc*, vêtu en étoffe du pays des pieds à la tête: “culottes d'étoffe, souliers d'étoffe, veste d'étoffe, gilet d'étoffe, et cheveux de filasse.”

De ses idées d'alors, M. Taché n'a gardé qu'une chose: l'horreur du saxon: il n'abhorre rien autant qu'un Anglais, si ce n'est un Américain.

A Rimouski, sa réputation d'homme éminent l'avait devancé: il eut la confiance et l'amitié de tous; il fut la lumière et l'honneur de son comté. Sa pratique de médecin, qui l'entraînait partout sur cette côte, favorisait ses goûts d'aventure. Il visita les deux rives du fleuve, vécut de la vie des bois, séjourna dans les chantiers, observa les mœurs de nos voyageurs, s'assit dans le wigwam des Micmacs et des Montagnais, étudia tout, prit note de tout.

Dans toutes ses courses sur le fleuve, dans les campagnes, au milieu des forêts, il était dans son élément. Son ardente poitrine a besoin du grand air, de l'espace; l'atmosphère des villes l'étouffe. Il subit la vie de bureau; mais ne s'y accoutume pas. S'il eût vécu du temps de son ancêtre Joliet, il l'eût accompagné dans sa découverte du Mississippi.

Esprit essentiellement actif, incapable d'une heure de repos, M. Taché a essayé de tout, et de quelque chose encore: il s'est même occupé de construction navale. Il est auteur du fameux navire à trois quilles, qui avait toutes les perfections, avec un seul défaut: celui de marcher comme l'écrevisse, ou plutôt de ne pas marcher du tout.

Du vivant du *National*, quand ses rédacteurs poursuivis à toute outrance par M. Taché, traqués partout, troués de part en part par son terrible épéu, ne savaient plus où se réfugier, ils se sauvaient à bord du navire à trois quilles, forçaient M. Taché de prendre la barre, et naviguaient avec lui jusqu'à la paix.

En 1847, élu, à l'unanimité, membre du comté de Rimouski, il siégea au Parlement jusqu'en 1857. Chargé par le gouvernement provincial de représenter le Canada à l'Exposition Universelle de Paris, en 1855, il en est revenu avec la croix de la Légion d'Honneur.

De 1857 à 59, rédacteur du *Courrier du Canada*; de 1859 à 69, Inspecteur des Prisons; enfin Député-Ministre d'Agriculture et des Statistiques depuis 1869.

Il a représenté, pour la seconde fois, le Canada à l'Exposition Universelle de Paris en 1867. Ceux-là seuls qui ont vu M. Taché à l'œuvre, durant ces deux expositions, savent quels services et quel honneur il a rendu à son pays dans ces deux occasions.

Au physique, M. Taché est de taille moyenne, allure vive, chevelure et barbe blondes, œil bleu clair, traits réguliers, mains parfaites, ce qui donne beaucoup de grâce à son geste, conversation facile et enjouée, rire instrumental, imitation perfectionnée de l'accordéon.

M. Taché a écrit je ne sais combien de brochures sur je ne sais combien de sujets. Partout étincellent, parmi bien des scories, des jets de lumière; partout on reconnaît l'esprit large, méprisant les minuties de la forme, bondissant de sommets en sommets, pour saisir et grouper les grandes idées.

Il excelle surtout dans la polémique; son passage au *Courrier du Canada* a relevé le ton de la presse dans notre pays.

Habile, caustique, mordant jusqu'au sang, rusé, prudent dans son audace, il avait été créé et mis au monde pour combattre et terrasser Cauchon. Seul, il a pu lui mettre le carcan, et il le gardera. Depuis lors, où qu'il aille, il le porte avec lui.

Modeste, M. Taché a pourtant son orgueil. Il n'a pas, tant s'en faut, la vanité de Chauveau; mais il a sa vanité à lui

propre, qui consiste à ne jamais dire comme les autres. Vif dans ses manières, on n'a pas à lui reprocher la rudesse de Cauchon; mais il a ses moments d'aspérités. Il a aussi, quand il veut, le bon ton, l'urbanité de Chauveau.

C'est un de ces hommes tout d'une pièce, qui se détachent en relief sur une époque; en le voyant, on pense à ces bronzes antiques coulés d'un seul bloc, que le temps n'a pu entamer; figure digne et originale qu'on aime à regarder dans ce siècle de caractères uniformes.

Auteur, M. Taché est l'homme de sa vie. Il écrit toujours d'inspiration, d'un seul jet: il a pris pour habitude de ne point raturer. Sa phrase, souvent rude et incorrecte, est toujours bouillante de verve et d'originalité. Ses idées étranges vous agacent, mais vous intéressent. Quand on ne le lit pas de plaisir, on le lit de rage. Le style, c'est l'homme.

Sa *Pléiade Rouge*, publiée sous le pseudonyme de Gaspard Lomage, est un petit chef-d'œuvre du genre; très-soigné de forme, pétillant d'esprit et de malice. Cormenin l'eût signé.

Son plus beau titre de gloire est, sans contredit, son livre: *Des Provinces de l'Amérique du Nord et d'une Union Fédérale* (1858), livre vraiment prophétique révélant une perspicacité de vue qu'eût admiré De Maistre. Lu ici avec intérêt, étudié en Europe, il a eu, parmi bien d'autres, pour admirateur M. de Montalembert. “C'est, dit M. Rameau, ce qu'il y a de mieux et de plus complet sur la matière.”

A l'origine de la Confédération, on se contenta de le piller effrontément, sans en donner presque jamais crédit à l'auteur. M. Taché s'est essayé même en poésie; hélas! c'est de la prose où les vers se sont mis.

En littérature, ses *Trois Légendes*, et l'*Histoire* du père Michel seront citées comme vérité de couleur locale: elles sentent bien “le terroir laurentien.”

En général, style âpre et inégal, mais toujours vaillant.

Dans ses mauvais jours, sa phrase ressemble à son vaisseau à trois quilles: elle ne marche plus, ou elle prend des embardées, saute de roc en roc, et va donner de la proue sur un obstacle imprévu, ensanglantante, en passant, l'oreille de Cauchon, écrase les doigts de Fabre. C'est comme cela qu'un jour, elle a failli éborgner ce pauvre X. qui avait eu l'imprudence de plagier Flammarion, et de le lui jeter en brochure par le nez. L'infortuné X. rentra chez lui, tout meurtri et penaud, remportant sur son dos toute l'édition de sa brochure, condamné pour sa pénitence, pendant tout un hiver, à allumer son poêle avec.

Pour couronner ses belles qualités M. Taché est un chrétien ardent et sincère.

Caractère scabreux, mais intègre, franc comme l'épée du roi. Diamant superbe, mais pas entièrement taillé.

Au demeurant, grand cœur, grand esprit, l'un des plus nobles types qu'ait encore produit la race canadienne.

PLACIDE LÉPINE.

Argenteuil, 6 février 1872.

COURS PUBLIC À L'UNIVERSITÉ DAVAL.

III.

DE L'ORIGINE DU DROIT.

Après une courte récapitulation des conférences précédentes, qu'il ne faut pas perdre de vue pour bien comprendre ce qui doit suivre, M. l'abbé B. Paquet annonce qu'il va traiter de l'origine du droit. Il signale, en passant, toute l'importance de cette question. Elle n'est pas purement spéculative, elle intéresse toute la science du droit naturel et des gens, et en est le point de départ obligé. Aussi ceux qui se sont mépris sur l'origine du droit, qui l'ont placé là où elle n'était pas, se sont égarés dans un labyrinthe d'erreurs grossières; ils n'ont produit que des théories monstrueuses dont l'application eût renversé tout l'ordre social.

Pour trouver l'origine du droit, on a interrogé, étudié, scruté la nature humaine. Malheureusement la plupart n'ont eu de l'homme que des vues incomplètes. L'homme n'est pas seulement un être matériel; il est de plus un être raisonnable et sociable. Il en est peu qui l'aient considéré à ce triple point de vue. Les uns n'ont remarqué en lui que la partie la moins noble, la matière. Les autres, faisant abstraction de l'élément matériel, n'ont voulu voir que l'âme. D'autres enfin, n'ont aperçu que l'instinct naturel qui le caractérise, la sociabilité.

De là l'origine des trois principaux systèmes erronés qui se sont partagés les esprits parmi les anciens: celui des Epicuriens, celui des Stoïciens et celui des faux politiques.

Les mêmes systèmes se sont reproduits chez les modernes avec de légères modifications: tant il est vrai que l'impitété et le rationalisme qui rongent les sociétés européennes n'ont pas même le mérite de l'invention; qu'ils ne font que copier servilement le passé dans les faux principes qu'ils proclament; et que par suite les erreurs modernes qui exercent un si lamentable empire sur des esprits égarés, ne doivent leur air de jeunesse qu'à la nouveauté d'un nom séduisant, ou à la pompe plus ou moins bizarre dont on a soin de les parer.

1o. *Système des Epicuriens*.—Ces philosophes faisaient abstraction de l'immortalité de l'âme. Ils ne voyaient rien dans l'homme au-delà de la matière. Aussi étaient-ils dans une ignorance absolue sur la nature véritable de sa fin. Ils ne lui assignaient pour but que les grossières jouissances des plaisirs matériels, et pour moyen d'y arriver, la force brutale, qui brise et écarte tous les obstacles.

Tel est le système des *Sensualistes* de nos jours et des *Utilitaires*.

Que dit, en effet, le sensualisme? Il déclare que les sens sont le point de départ de toutes nos connaissances, et le terme de tout bien-être. Voilà le principe funeste érigé en système par Locke et Condillac, et développé dans toutes ses conséquences par les Encyclopédistes. Ces philosophes s'abaissent jusqu'à reconnaître que l'homme n'est qu'un animal. Ils ne nient pas précisément l'existence de l'âme, mais pour eux l'âme n'est qu'une partie matérielle qui pense, et par là même les limites de son action ne sauraient dépasser celles de la matière. Que résulte-t-il? C'est que la connaissance de Dieu devient inaccessible à l'âme. En effet, Dieu, être immatériel, ne saurait venir en contact avec la nature; il échappe nécessairement à l'action des sens; et comme l'âme n'est qu'un composé matériel, comme elle ne diffère pas plus du corps que le tout ne diffère de la partie, il en résulte qu'elle n'a pas d'autre puissance que celle de la matière et des sens, et qu'elle ne saurait, par conséquent, s'élever jusqu'à Dieu.

Donc impossibilité de connaître Dieu, à moins que la divinité ne soit aux yeux du sensualiste, que la collection des êtres, la matière, le Grand Tout. Ainsi l'homme n'évite l'abîme de l'athéisme que pour se perdre dans celui du panthéisme ou du matérialisme. Révélation, religion, piété, vertu, vie éternelle,

distinction entre le bien et le mal, entre le vice et la vertu, tout disparaît devant ce désolant système. Affreuses conséquences qui enferment l'homme dans un cercle étroit de jouissances éphémères, qui jettent en lui toute noble espérance, et qui suppriment toutes les causes de sa grandeur, en jetant ainsi son existence si courte entre le néant qui précède et celui qui suit.

En effet, suivant cette théorie désespérante, le bien-être physique est le but et la fin de l'homme; telle est son unique occupation, telle est l'origine de ses droits.

Est-il nécessaire de faire remarquer que de semblables idées sapent les fondements de toute société, puisqu'elles placent le mobile de nos actions dans l'égoïsme et l'intérêt. On n'a pas même reculé devant cette conclusion, qui a été réduite en formule: l'intérêt, voilà mon droit.

Par une voie un peu différente, les Utilitaires arrivent aux mêmes conclusions. L'homme n'est pour eux qu'un être sensible, capable de plaisirs et de peines. Il doit chercher le bien et l'utilité dans la satisfaction de ces besoins variables. Le plaisir et la peine sont ainsi le mobile des actions humaines, et le principe immoral de l'utilité ainsi entendue devient l'origine, la source du droit.

Tel est l'utilitarisme réduit en système par le jurisconsulte anglais, Jérémie Bentham, qui sacrifia toute sa vie pour gratifier l'humanité d'une si affreuse doctrine.

Demandez à Bentham: pourquoi faut-il être vrai? La réponse est toute prête: c'est pour obtenir la confiance. Pourquoi devons-nous être probes? C'est pour avoir du crédit. Et là-dessus, il a la complaisance de nous apprendre que c'est un excellent moyen de faire fortune, qu'il faudrait inventer, s'il n'existait pas. Pourquoi devons-nous être bienfaisants? Afin qu'on nous rende des services gratuits. Pourquoi faut-il tenir sa promesse? Parce que c'est utile. Et s'il est nuisible d'observer la promesse donnée? Il faut la violer. Quelle morale!

Qui ne voit du reste qu'une semblable théorie ne peut donner au droit aucun appui ferme? Le principe de l'utilité, tel qu'il vient d'être expliqué, est une conception individualiste, interne, relative et variable avec les individus. Y a-t-il en effet beaucoup d'hommes qui aient les mêmes idées sur tout ce qui peut leur être bon et utile? Nous n'avons donc là rien de solide, aucune base ferme de droit et de législation, et par conséquent tout l'édifice est chancelant et ruineux.

20. *Système des Stoïciens.*—Ces philosophes ont placé la source du droit dans la beauté morale de la vertu, dans la conscience, indépendamment de la volonté divine. La loi naturelle ne peut avoir, selon eux, d'autre sanction que la honte et le remords.

Ce système a été adopté, en partie du moins, par un grand nombre de philosophes modernes, tels que les fatalistes, les naturalistes, les rationalistes et les panthéistes. Heureux, toutefois, s'ils se fussent contentés du stoïcisme ancien. Mais ils l'ont poussé à ses dernières conséquences et en ont fait l'un des plus subversifs de l'ordre social par l'adjonction d'erreurs nouvelles.

Parmi ces faux interprètes de la pensée philosophique, brillent Hobbes et Spinoza. Voyons quels sont leurs principes.

Par *droit naturel*, Spinoza entend les règles de la nature de chaque individu, suivant lesquelles chacun d'eux est déterminé à agir d'une certaine manière, comme par exemple, les poissons, qui sont déterminés par la nature à nager, et les grands à manger les petits.

Il conclut donc que les poissons jouissent de l'eau de droit naturel et absolu; qu'en vertu du même droit, les grands mangent les petits, qu'enfin, à ce point de vue, il n'existe aucune différence entre l'homme, les poissons et les autres individus de la nature. Spinoza a soin lui-même de nous en avertir, avant de conclure que sous la nature, l'homme ne saurait pécher.

Cette dernière conséquence découle nécessairement de ce qui précède, puisqu'il imagine l'existence d'une loi qui s'impose avec une égale nécessité aux hommes comme aux astres et aux poissons.

Il nous apprend encore que ce n'est pas la raison qui doit régler le droit naturel, mais la convoitise et les forces de chacun. La preuve qu'il en donne, c'est que nous ne sommes pas déterminés à vivre selon les lois de la raison, attendu que nous naissons tous dans l'ignorance, et que nous sommes longtemps sans connaître ni raison, ni vertu. Aussi affirme-t-il que l'homme n'est pas plus obligé de vivre suivant les règles du bon sens, qu'un cheval selon les lois de la nature d'un lion. Absurde raisonnement! Réduit à ses dernières conséquences, il nous forcerait à reconnaître que nous ne pouvons pas, sans pécher contre le droit naturel, nous servir de nos jambes pour marcher, vu que nous naissons dépourvus de l'usage de ces membres.

Où est donc, selon lui, l'origine du droit? L'homme apporte, en naissant, l'instinct de la conservation, et l'appétit de ce qui est naturellement ordonné à conserver sa vie. Donc l'appétit, la convoitise, voilà, selon Spinoza, le principe, la règle et la mesure du droit. Aussi le voyons-nous conclure sans hésiter, que dans l'état purement naturel, nous avons un droit légitime sur toutes choses sans distinction, et que nous pouvons tenir pour ennemi quiconque met obstacle aux satisfactions de l'appétit.

Comment le sens public n'a-t-il pas fait justice de semblables inepties? La perversité humaine a des abîmes insondables. Il était réservé à notre époque de traduire, en faits, une doctrine aussi monstrueuse, et d'en inscrire les principes les plus horribles sur les drapeaux de l'Internationale. N'en avons-nous pas vu l'application dans le mépris éhonté de toutes les lois divines et humaines, dans ces attentats inouïs et ces crimes sans nom dont Paris, sous la Commune, a épouvanté le monde?

30. *Système des faux politiques.*—Ce système est renfermé dans ce mot: Pour celui qui possède le pouvoir, la force fait la justice et le droit. Le chef de l'Etat devient alors la source du droit; sa volonté le crée. Tel est l'abrégé d'une théorie qui, pour le malheur de l'humanité, est trop souvent mise en pratique.

Il est vraiment curieux de suivre les routes bizarres frayées par certains penseurs pour arriver à ce système. Hobbes, par exemple, égaré par une idée matérialiste, ne voit dans l'état de nature que la guerre de tous contre tous. Pour faire cesser la guerre en permanence entre les individus, on a formé la société, qui froisse toutefois les instincts naturels, vu que, selon lui, l'homme n'est pas né pour la société. Mais celui qu'on a investi du pouvoir et qui doit assurer la paix, a reçu le droit sur toute chose. C'est à lui à assigner le bien et le tien le juste et l'injuste ce qui est bon et ce qui est mauvais. Ces idées n'ont leur raison d'être que dans le souverain; car Hobbes, nous dit qu'en dehors des sociétés civiles, le juste et l'injuste ne sauraient exister.

Trompé par des conceptions sensualistes, Rousseau ne trouve dans l'état de nature que la paix et le bonheur. L'absence des besoins factices, l'égalité, l'indépendance, la liberté sans limites, en feraient la condition la plus heureuse pour l'humanité. Mais le progrès des sciences et des arts, le développement de la civilisation a tout gâté. C'est ce qui a donné naissance à une foule de besoins nouveaux, véritables tyrans de l'homme; c'est ce qui a créé les inégalités sociales qui ont détruit la liberté. De là l'origine de la société et par suite du contrat social. Il faut remarquer que les auteurs ne sont pas d'accord pour déterminer si, d'après la doctrine de ce célèbre contrat, ce sont les peuples ou les rois qui sont la source du droit.

Après la mise en scène de ces différents systèmes, exposés et réfutés avec une grande clarté, le savant professeur a montré à son auditoire qu'il est impossible d'éviter les erreurs qu'il a flétries, si l'on se forme des idées fausses ou incomplètes de l'homme et de sa nature. Avec la raison pour flambeau et la Révélation pour sauvegarde, il faut s'élever plus haut. Ce n'est pas assez de considérer l'une des faces de la nature humaine, non plus que de reconnaître l'admirable union du double élément matériel et spirituel, qui compose l'humanité; il faut encore monter et voir l'homme dans ses sublimes relations avec la divinité, d'où il émane et au sein de laquelle il doit aller se perdre. C'est dans cette conception noble et élevée que nous prendrons l'origine du droit.

Ce que les faux penseurs de nos temps modernes n'avaient su comprendre, la sagesse antique l'avait compris et démontré. Écoutez un de ces oracles:

"Cet animal si prévoyant, si pénétrant, si composé, doué de sagacité, de mémoire, de raison, de conseil, et qu'on appelle l'homme, a été engendré par le Dieu suprême avec une noble destinée. Seul de tant d'espèces d'animaux, il est participant de la raison et de la pensée, tandis que les autres en sont dépourvus. Or, qu'y a-t-il, je ne dis pas dans l'homme, mais dans tout le ciel et la terre, de plus divin que la raison? la raison qui, lorsqu'elle a pris sa croissance et son perfectionnement, se nomme proprement la sagesse. Il y a donc, puisque rien n'est meilleur que la raison et que la raison est dans Dieu et dans l'homme, il y a une première société de l'homme avec Dieu. Or, là où la raison est commune, la droite raison l'est aussi, et comme celle-ci est la loi, nous devons par la loi nous regarder, nous autres hommes, comme en société avec les Dieux. Certainement là où il y a communauté de loi, il y a communauté de droit et ceux que lie une telle communauté, doivent être regardés comme de la même cité, et bien plus encore, s'ils obéissent aux mêmes volontés et aux mêmes puissances. Or, ils obéissent à cette céleste ordonnance, au divin esprit, au Dieu tout puissant, de sorte que tout cet univers doit être considéré comme une société commune aux dieux et aux hommes, et tandis que dans nos cités, il y a des distinctions d'état entre les familles d'une même race, dans la nature, un ordre plus relevé et plus beau lie les hommes aux dieux et par la race et par la famille. Il y a donc un ressemblance de l'homme avec Dieu, et s'il en est ainsi quelle parenté plus étroite et plus certaine."

Il est cependant un païen celui qui profère ces belles paroles. C'est Cicéron qui, sur les ailes seules de la raison, s'élève à de semblables hauteurs! Preuve remarquable que les lumières de la saine raison ne sauraient être en désaccord avec celles de la Révélation.

M. l'abbé Paquet, cite encore Saint Augustin et plusieurs autres grands maîtres de la pensée illuminée des splendeurs de la Révélation. "La loi, dit ce saint docteur, est la raison ou la volonté divine, qui ordonne de maintenir l'ordre naturel et qui défend de la troubler." "La loi éternelle, reprend à son tour Saint Thomas, n'est autre chose que la raison de la sagesse divine, en tant qu'elle dirige toutes les actions et tous les mouvements. Suivant les traces de ces brillants génies, le savant professeur a démontré avec une rare lucidité d'expressions que la loi éternelle est la source, l'origine, le fondement de tout droit et de toute obligation.

UN AUDITEUR.

LES MILLE ET UNE PETITES MISÈRES D'UN DÉBITEUR.

III.

Nous avons laissé notre ami Dur-de-Paie au moment où, sauvé d'un danger imminent par la fièvre scarlatine et sa rare présence d'esprit, il enjambait au quadruple galop la rue de la Fabrique.

Quant je l'aperçus, il examinait tranquillement l'étalage d'un marchand-tailleur.

—Holà! viens donc vite, toi, me cria-t-il du plus loin qu'il me vit.

J'accourus aussi promptement que le permettait la féroce envie de rite que je ne pouvais dompter.

—Tiens, me dit mon ami avec le plus beau sang-froid, voici quelque chose qui fera splendidement mon affaire.

Et il palpait, tournait et retournait en tous sens un joli pantalon brun-marron, suspendu à la porte de l'établissement d'un malheureux tailleur.

Puis, m'indiquant du doigt, à travers la vitrine, un superbe habit de drap;

—Et voilà, ajouta-t-il, un amour de gilet de chasse sur lequel je mettrai la main avant qu'il soit longtemps... On le dirait, parole d'honneur, taillé sur les harmonieux contours de mon buste!

Dur-de-Paie, en prononçant ces mots, eut un sourire triomphalement ironique.

Ce fut le signal: "lâchez tout!"

Le vase trop plein déborda; mon rire, longtemps comprimé, ne connut plus de digue assez puissante pour arrêter son expansion, et il se traduisit par des éclats de voix si formidables que les passants s'arrêtaient, se demandant quel était ce dératé dont les hurlements troublaient les échos du quartier.

Mon pauvre ami, les yeux écarquillés, la bouche béante, les bras pendants, tombait des nues. Sa stupéfaction avait quelque chose de tellement comique, que mon hilarité en redoubla —ce qui en donna si fort sur les nerfs de Dur-de-Paie, qu'il me saisit au collet, me serra furieusement et me cria, les dents serrées:

—Triple imbécile! qu'y a-t-il donc, pour amener ainsi le quartier?

—Hon! hon! hon!

—Parleras-tu?

—Ho! ha! ha!

—Mais... tais-toi donc, an'ball!

—C'est que tu ne l'as pas vu, toi!...

—Qui?

—Le bonhomme!

—Le bonhomme... amboise?

—Oui... Ah! moi, ceux, quelle laide grimace il a faite quand tu l'as quitté!

—Il faut avouer... Enfin, n'importe! A-t-il dit quelque chose?

—Pas une syllabe:—il est resté figé, pétrifié, cristallisé, ni plus ni moins que la statue de dame Loth.

—Très-bien. C'est comme ça qu'il faut les emberlificoter, ces messieurs-là! Ils ne peuvent ouvrir leurs cupides lèvres sans parler d'argent, de comptes, de papier timbré et d'huissiers. Il faut les inonder, les alourdir par un déluge de paroles, sans quoi ils vous jettent invariablement leur bordereau par la tête.... Et la chose est toujours désagréable, vois-tu, quand on n'a pas un liard en poche.

—Mais, il faut une verve endiablée!

—Bah! cela s'acquiert. D'ailleurs, c'est encore un des secrets du métier. Tu n'es pas initié à ces finesses-là, toi!

—C'est vrai, murmurai-je avec humilité.

—Ma foi, je ne te plains pas trop; car le dandysme a parfois des exigences... tyranniques.

—Redeviens simple mortel; abandonne la partie.

—Moi, quitter le champ de bataille! moi, me laisser vaincre par la *fashion*! moi, plier la tête sous les coups de la fatalité! jamais! Non, non! je périrai sur la brèche, le front haut, le lorgnon à l'arcade sourcilière, la badine à la main. C'est que j'ai du cœur au ventre, va!

—Je me pinçai avec désespoir pour garder mon sérieux.

Dur-de-Paie, évidemment soulagé par cette explosion, se calma. Puis, me prenant le bras:

—Mais, tiens, allons, me dit-il: je sens quelque chose comme une idée... me trotte par la cervelle.

Notre promenade recommença.

Dur-de-Paie, soucieux comme un homme d'affaires, ne disait plus mot. Seulement, à sa démarche tantôt saccadée et nerveuse, tantôt distraite et traînante, on devinait aisément qu'un volcan fermentait sous son crâne ahuri. Parfois notre homme s'arrêtait à demi, lançait un regard inquisiteur vers le bleu éthéré du firmament et s'étreignait le front d'une main convulsive; ou bien, dessinant dans l'air un coup de poing énergique, appuyé d'un *oui* sourd, il accélérât sa marche et sifflait une ariette en quintuple crocher...

Ces manifestations diverses me servaient de jalons pour suivre le travail de sa pensée.

Après maints exercices de ce genre, après une série de grimaces plus comiques les unes que les autres, Dur-de-Paie, le front ruisselant et déridé, s'arrêta enfin. Pâle de joie, la lèvre retroussée par un sourire de la plus superbe ironie, il étendit lentement son bras au-dessus de ma tête et prononça avec solennité: "EUREKA!"

Le mot d'Archimède, dans la bouche d'un étudiant à la recherche de moyens pour s'habiller à crédit, était d'un piquant achevé. Aussi Dur-de-Paie ne fut pas le dernier à s'en apercevoir, et il le prouva par le regard impérial qu'il abaissa sur moi.

Ce fut en vain que je le questionnai sur la découverte qu'il venait de faire et sur le profit qu'il comptait en tirer:—l'impénétrable Archimède du dandysme me répondait toujours: "Tu verras mon idée en application; ce sera ta condamnation et mon triomphe."

Je dus me résigner, et, après une promenade d'environ une heure encore—accidentée ça et là de nombreuses alertes pour Dur-de-Paie—nous rentrâmes.

C'est à l'hôtel St. Louis que nous retrouvons notre homme, dans une chambre coquettement meublée et respirant un confortable à faire pâmer de désir un millionnaire.

Il est nonchalamment assis dans un vaste fauteuil. Son regard perdu au plafond de la chambrette, suit rêveusement les petits nuages blanchâtres qui s'échappent d'un aromatique havane.

Vous auriez peine à reconnaître dans cet élégant jeune homme, rasé de frais, cravate d'une manière irréprochable, "fielcé comme un fils de roi," votre vieille et sordide connaissance Dur-de-Paie.

C'est pourtant lui, et sa transformation n'est que le commencement de la mise à exécution de son idée... idée qui lui a coûté tant de troubles, de grimaces et de contorsions.

Le profond silence qui règne dans cette voluptueuse retraite est tout-à-coup troublé par un bruit de pas dans le corridor avoisinant et par deux ou trois petits coups bien timides frappés à la porte.

—Allons, mon vieux, voici l'instant décisif! murmure Dur-de-Paie, en s'administrant un énorme coup-de-poing.

Puis, mettant encore plus de désinvolture dans sa pose, il laisse échapper un "come in" de la plus adorable insouciance.

Un jeune garçon, porteur d'un volumineux paquet, pénètre dans la chambre et marmotte:

—"Monsieur, votre habillement."

—Very well, mon garçon... c'est vous repasser après-midi. Moâ pas avoir le temps de vous payer... fut-il répondu avec nonchalance.

—Monsieur...

—Well! well!

—Milord...

—Very well! very well!

—Milord, mon boss espère que....

—Yes! yes! c'est moâ content de lui. Mettez cette chose sur la table... et vous revenir cette après-midi... for money... you know?

Que faire à la place du garçon?

—Remporter son paquet?—mais ce serait blesser ce gentleman si riche!—Insister?—Mais c'est risquer de se faire mettre à la porte!

Le mieux est donc de s'exécuter... et l'on s'exécute. Le malheureux paquet est en conséquence déposé sur la table; on salue, on sort, et on laisse monsieur à ses rêveries...

Le bruit des pas du commissionnaire ne s'était pas encore éteint dans les profondeurs du couloir, que Milord Dur-de-Paie fondit sur le paquet comme un vautour sur sa proie.

—Oh! l'habillement de mon cœur, de mes veilles et de mes rêves! exclama-t-il avec émotion, pendant que ses bras étreignaient le précieux colis.

Mais ces transports furent de courte durée. Il fallait songer peu du présent et beaucoup à l'avenir. Aussi ce premier mouvement d'expansion passé, notre prudent chevalier d'industrie jugea-t-il à propos de rengainer son plaisir.

—Et, maintenant, vite, détalons," dit-il en endossant un pardessus.

Comme ses malles n'étaient pas encore arrivées—notre héros n'eut pas à les faire. Il descendit avec son paquet sous le bras, solda sa note et prit la route de ses *quartiers privés*.

Le lendemain, *Milord* faisait son entrée triomphale dans la rue St. Jean, vêtu comme un prince, donnant et recevant force coups de chapeau.

Il ne me reste plus qu'à expliquer comment maître Dur-de-Paie avait pu passer de l'état de pénurie où il se trouvait quelques jours auparavant à la condition prospère dans laquelle nous venons de le contempler.

C'était là son secret, le secret qu'il avait demandé à tous les échos de Québec et qu'il avait enfin découvert dans la rue St. Jean.

Il courut chez un sien ami, pensionnaire à l'hôtel St. Louis, lui emprunta son habit et sa chambre—sous prétexte d'une mystification quelconque, d'une bonne farce—s'alla recommander un vêtement complet chez un tailleur à la mode, affectant les allures et l'accent d'un jeune *yankée*... et jura au trop confiant fournisseur le tour que vous savez.

Il faut avouer que cette manière de s'ouvrir un crédit est un peu leste et sent son escroc de pas mal loin... mais que voulez-vous que j'y fasse? Je suis ici historien et non moraliste. Accablez Dur-de-Paie de votre vindicte:—il aura ce qu'il mérite.

C'est qu'aussi le dandysme a des exigences...

Pourtant, à ceux qui voudraient pour mon trop habile héros une punition plus palpable que le mépris public, je dirai en manière de post-scriptum.

Dur-de-Paie jouissait depuis plus d'une semaine de son superbe habillement et de l'impunité, lorsqu'un jour néfaste, en pleine après-midi, il fut appréhendé... au collet par le tailleur floué—lequel avait reconnu son bien et son ouvrage sur l'échine du jeune dandy.

Comment a-t-il triomphé de cette mille et unième misère? Oh! dame! c'est plus que je ne puis vous dire, n'ayant pas eu l'honneur de revoir mon immaculé ami depuis cette affaire.

VINCENSLAS-EUGÈNE DICK.

REVUE ÉTRANGÈRE.

La question du traité de Washington occupe tous les esprits en Europe comme en Amérique. D'après les dernières dépêches, on ne peut pas prévoir exactement quelle sera la solution de cette affaire, mais on peut, sans crainte de se tromper, se persuader qu'il n'y aura pas de guerre. Les deux nations trouveront bien quelque moyen de se quereller sans se battre. Notre opinion est que c'est l'Angleterre qui cédera sans paraître céder et en disant qu'elle ne cède pas, et les Américains lui feront croire que de fait elle ne cède pas. Le gouvernement américain paraît bien décidé à soutenir jusqu'au bout qu'il a droit de mettre devant la Commission de Genève un compte pour dommages directs et indirects. Il prétend qu'à l'exemple des plaideurs, il fait sa cause aussi bonne qu'il peut et grossit son compte autant que possible, mais qu'il acceptera le jugement du tribunal. Le gouvernement anglais ne paraît pas avoir prouvé encore que les Etats-Unis étaient tenus de ne soumettre à la Commission de Genève que des réclamations pour dommages directs.

Nous référons nos lecteurs à ce que M. Mousseau dit sur ce point, d'après une haute autorité.

On croit que le gouvernement américain ne répondra pas à la note de l'Angleterre ou qu'il répondra tout simplement qu'il s'en rapporte à la décision de la Commission de Genève. Tousjours à l'exemple des plaideurs, il dira peut-être à l'Angleterre—Madame, la question que vous soulevez dans le cours de la procédure doit être décidée par le tribunal que nous avons choisi, c'est un incident qui doit suivre le cours ordinaire de la cause et tombe sous la juridiction du tribunal.

FRANCE.

Les nouvelles de ce côté sont toujours critiques. L'équilibre que M. Thiers parvient à maintenir menace à tout moment de se rompre. Les dernières dépêches parlent d'intrigues bonapartistes et même de soulèvements dans la Corse en faveur de Napoléon.

Il règne à Rouen et autres grandes villes, une agitation sérieuse, contre la proposition faite à l'Assemblée de taxer les transactions commerciales. Des pétitions ont été présentées en faveur de la taxe sur les matières brutes.

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, en réponse à la députation offrant d'aider le gouvernement à payer l'indemnité de guerre, a dit que le gouvernement ne pouvait officiellement donner son concours à ce projet. Il craint que les Allemands n'y voient l'intention de prendre prochainement une revanche et insistent dans ce cas pour occuper les six départements pendant le temps convenu.

M. Lefranc, nommé ministre de l'intérieur à la place de M. Casimir Perrier, est remplacé au ministère du commerce par M. Goulard, ambassadeur français en Italie.

A St. Domingue, Haïti, et Venezuela et au Mexique, ce sont toujours des soulèvements et des batailles. Lorsqu'une insurrection est apaisée, une autre commence. Les hommes changent si vite qu'à la fin on ne sait plus à quoi s'en tenir. Au Mexique, cependant, c'est Juarez qui tient toujours bon, à St. Domingue, c'est Baz et à Venezuela c'est Blanco.

UNE RÉVÉLATION IMPORTANTE.

Une dépêche spéciale, adressée à l'*Advertiser*, de Boston, dit: "On rapporte sur bonne autorité, qu'il existe un traité fait et signé entre le gouvernement anglais et le gouvernement canadien, pour la séparation du Canada de l'Angleterre. Les termes de ce traité ont été fixés lorsque l'acte de la Confédération a été adopté; mais il a été entendu que le traité ne serait pas mis en opération d'ici à quelques années, sauf si le gouvernement anglais le jugeait nécessaire. Depuis lors, les troupes anglaises ont été retirées et il n'y a plus guère un soldat de

Sa Majesté en dehors d'Halifax. Il n'y a pas de doute que si le différend entre les Etats-Unis et l'Angleterre devenait sérieux, le gouvernement impérial ferait de suite connaître le traité et proclamerait l'indépendance du Canada, et par ce moyen, se débarrasserait de la tâche de défendre ses colonies contre les Etats-Unis en cas de guerre."

AGRÉABLE SURPRISE.—Il y a quelques jours, M. M. J. Demers, de la maison J. Perreault et Cie, fut l'objet d'une agréable surprise que lui firent M. Perreault et ses commis à l'occasion de son départ de l'établissement. Cette surprise consiste en une pendule dorée d'une grande valeur, recouverte d'un riche globe en verre. L'adresse de circonstance fut faite par M. A. Paradis; et M. Demers quoique sous l'empire d'une émotion bien légitime sut trouver de belles paroles pour remercier M. Perreault et les employés de la maison du riche cadeau qu'ils lui présentaient et de la marque d'estime et d'amitié dont ils l'honoraient.

M. Demers entre chez MM. Robertson, Stephen et Cie.

M. Amable Prévost un des plus riches et des plus anciens marchands de Montréal est mort, la semaine dernière après une maladie de quelques heures.

CERCLE CATHOLIQUE.

Section du commerce.—Séance du 8 courant.—Présidence de M. J. T. HAZEN.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance. Le sujet de discussion suivant: "Le chemin de fer de colonisation du Nord serait-il utile au commerce de Montréal," étant à l'ordre du jour, M. F. L. Sarrasin fait ressortir les avantages et les richesses que produisent les chemins de fer. M. J. A. Duchesneau, dans un éloquent discours, démontre tous les profits et la nécessité pour Montréal de ce grand projet; il est suivi par MM. J. A. Daoust, J. L. Archambault, G. Boivin et J. T. Hazen, qui tous se prononcent en faveur du chemin.

Le sujet de discussion pour la séance de jeudi prochain, 15 courant, sera: "Le creusement du canal du lac St. Pierre serait-il avantageux au commerce de la Puissance." Se sont inscrits MM. J. A. Daoust, J. L. Archambault et plusieurs autres.

TERRIBLE CATASTROPHE.

Encore un affreux malheur à enregistrer, funeste résultat de l'usage imprudent de l'huile de pétrole.

Hier matin, à sept heures, la cloche d'alarme se faisait entendre, un incendie venait de se déclarer dans une vieille maison en bois à deux étages, portant le no. 16, rue Bisson, à peu de distance de la rue de la Montagne.

Les pompiers de la station du Carré Chaboillez et ceux de la Pointe St. Charles, arrivèrent promptement sur le théâtre du sinistre, et commencèrent l'organisation des secours, mais les flammes avaient eu le temps de faire de rapides progrès et se communiquaient déjà aux maisons voisines.

Voyant les ravages de la conflagration, le chef Bertram fit de nouveau sonner le tocsin et en un instant toute la brigade se trouvait réunie. Ce secours ne fut pas inutile, le sinistre fut circonscrit dans ses bornes primitives et à 8 heures l'incendie était complètement maîtrisé.

Voici quelles sont les causes et les conséquences de ce désastre:

Le propriétaire de la maison incendiée est M. Bayard; il avait à son service un jeune homme du nom de St. Jean qui, au lever du jour, avait la consigne d'allumer les poêles, de scier et fendre du bois.

Hier matin, St. Jean se leva à l'heure accoutumée: il commença à allumer le poêle de la cuisine, mais comme le bois, un peu humide, ne s'enflammait que difficilement, il prit une cruche remplie de pétrole et eut l'imprudence d'en jeter dans le feu.

Tout à coup, une formidable explosion se fit entendre; les gens de la maison, réveillés en sursaut par la détonation, se précipitèrent effarés dans la rue, sans prendre le temps de se vêtir, et poussant des cris déchirants. En un instant le voisinage était sur pied; les flammes qui entouraient déjà la maison leur avaient expliqué la cause du tumulte.

Quand les pompiers pénétrèrent dans la cuisine, ils découvrirent le cadavre de St. Jean, qui était étendu à peu de distance du poêle. Ses vêtements étaient complètement brûlés et son corps n'avait plus forme humaine.

Le cadavre a été transporté dans un hangar et de là au domicile du père du défunt, rue William, près de la rue des Seigneurs, où a été tenue hier, à deux heures de l'après-midi, l'enquête du coroner.

Après l'audition de différents témoins, le jury rendit un verdict de "mort par suffocation."

La maison incendiée appartient à M. Bourdon, boucher du marché Ste. Anne, qui demeure rue de la Montagne. Les maisons voisines ont été considérablement endommagées par l'eau et par les flammes.

M. Bayard a déployé beaucoup d'énergie et de sang froid dans cette triste circonstance. Il a sauvé à travers les flammes une jeune fille, sa belle-sœur, dont les vêtements étaient déjà en feu. Il a eu lui-même la figure assez sérieusement brûlée. Il a tout perdu, ménage, linge et vêtements et rien n'était assuré.—*Minerve* du 7.

SPORT.—Nous voyons par les journaux de Québec que M. Antoine Gustave Lord, notre patineur par excellence, rehaussait dernièrement par ses tours de force, l'éclat d'une grande soirée au *Globe Rink* de Québec. Voici la traduction de ce que dit à ce sujet le *Quebec Daily Mercury*.

"M. A. Gustave Lord, courtier de Montréal, qui est, sans contredit, le plus élégant patineur que nous ayons jamais vu, et qui avait bien voulu se rendre au *Rink*, nous fit passer en revue, au delà de trente des plus difficiles exercices de son répertoire. La grâce et l'incroyable habileté de ses évolutions, créèrent un véritable enthousiasme parmi l'immense foule des assistants peu habitués à un pareil spectacle."

On lit dans le *Pionnier de Sherbrooke*.

A PROPOS DE FINANCES.—On dit que les nouveaux Billets de la Puissance seront ornés du portrait d'une "belle" bien connue à Ottawa. C'est un habile coup de la part de Sir Francis Hincks, car par ce moyen il n'y a pas de doute que les nouveaux Billets auront une circulation immense. Tout le monde voudra avoir ce portrait.

LE CHEMIN DE FER DU NORD.

Le Conseil-de-Ville de Québec a rendu l'espérance et la joie à tous ceux qui s'intéressaient à ce chemin de fer.

Voici les résolutions telles qu'amendées, adoptées sur la proposition du conseiller Peachy, secondé par le conseiller Valin:

40. La Corporation émettra son capital suivant le progrès de l'entreprise, au pro rata du coût total du chemin entre Québec et Montréal sur les certificats de l'ingénieur qu'elle aura elle-même nommé.

70. Les bons qui seront émis par la compagnie, avec la garantie, du chemin et des terres, ne le seront pas pour moins de vingt ans.

130. Les principaux ateliers de la compagnie seront placés en dedans des limites de la municipalité de la cité de Québec.

On dit que M. Laurier se présentera, aux prochaines élections, pour la Chambre fédérale. Mettant de côté la question de parti, nous serions heureux de voir dans cette Chambre un homme de talent comme M. Laurier, capable de prendre part aux discussions importantes qui s'y font en anglais. La représentation bas-canadienne, telle qu'elle est, n'est pas l'idéal.

PÊCHE AUX HUITRES A SHÉDIAC.

Shédiac est une jolie petite ville située à l'est du golfe, sur la côte du Nouveau Brunswick. C'est le terminus du chemin de fer Européen et Américain, et un port de mer important. La campagne environnante est très-fertile mais mal cultivée; la population est presque toute acadienne. Les huitres de Shédiac sont bien connues; à Québec et à Montréal on s'en régale. Les pêcheries ont quatre milles de long et un mille et demi de large, elle comprend presque toute la baie.

La pêche à l'éperlan y est aussi considérable. Nos gravures expliquent suffisamment comment se fait la pêche en hiver au moyen de râteaux et de rets. Le progrès n'a pas encore donné à ces bons et braves acadiens des instruments plus utiles et plus parfaits. Aussi ne pouvant pêcher que dans une certaine quantité d'eau et dans certaines circonstances, ces pêcheries ne donnent pas ce qu'elles pourraient donner.

LE TROUBADOUR.

Qui ne connaît l'histoire des troubadours, de leurs aventures et de leurs succès. C'étaient quelquefois, on le sait, de nobles personnages qui allaient ainsi de villes en villes chanter sous la fenêtre des châteaux des chants de gloire ou d'amour. Nous devons ce beau dessin à un artiste de London, Ontario, Mons. Kroupa. Il a bien su rendre sa pensée et représenter ce type admirable du troubadour qui remplit en quelque sorte l'histoire du moyen-âge.

SŒURS DE LA MISÉRICORDE.

Cette gravure parle assez d'elle-même. On connaît les œuvres de ces saintes femmes, la providence des mères et des enfants abandonnés du monde.

VICTORIA.

Capitale de la Colombie qui est maintenant une province de la Confédération. Détails au prochain numéro.

M. Elzéar Rousseau, de St. Alexandre, a été victime d'un incendie, le 27 janvier dernier. Il a tout perdu, maison, ménage, boutique, moulins à battre, outils, etc. Le feu a pris dans une espèce de remise où il y avait de la cendre.

AMÉLIORATION DE LA NAVIGATION.—La question de l'amélioration de la navigation entre Québec et Montréal et de celle du havre de cette ville, continue de préoccuper l'attention publique.

Il y a eu de nombreuses allées et venues entre Montréal et Ottawa. Sir Hugh Allan et les commissaires du havre ont eu des entrevues avec les ministres. Le résultat de ces démarches serait la résolution du gouvernement d'entreprendre lui-même de creuser le lac St. Pierre. Le coût de cette amélioration est évalué à \$2,000,000. Le plan suivant d'opérations aurait été adopté: Le gouvernement fournirait \$1,000,000; les revenus du havre seraient hypothéqués au montant de \$500,000, et la ville de Montréal serait appelée à souscrire les autres \$500,000.

Nous avons oublié de dire dans notre dernier numéro que Tranchemontagne accusé de meurtre de M. Macaulay a été condamné pour assaut à deux mois de prison. La défense conduite par M. M. Chapeau et Bouleau a été très habile. Les faits prouvés justifiaient ce verdict, surtout lorsqu'on tient compte de la preuve qu'on a faite en faveur du caractère de Tranchemontagne, de l'état où se trouvait M. Macaulay, le jour qu'il est mort et du mal qu'il s'était fait en tombant, la veille.

LE MEURTRE DE LA CROCHE.—Après un examen préliminaire, le sursis Boucher accusé de meurtre de son jeune beau-frère, Delphis Plamondon, a été mis en liberté. On se rappelle les faits. Boucher était parti pour la chasse avec son beau-frère et il était revenu seul; le petit garçon était revenu quelques heures après et il était mort du froid qu'il avait éprouvé. On accusait Boucher d'être la cause de la mort du jeune Plamondon.

Les témoignages publiés par le *Constitutionnel* ne prouvent pas que Boucher est coupable, mais ils n'expliquent pas non plus comment il se fait que le petit garçon soit revenu seul à moitié gelé.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

DÉCÈS.

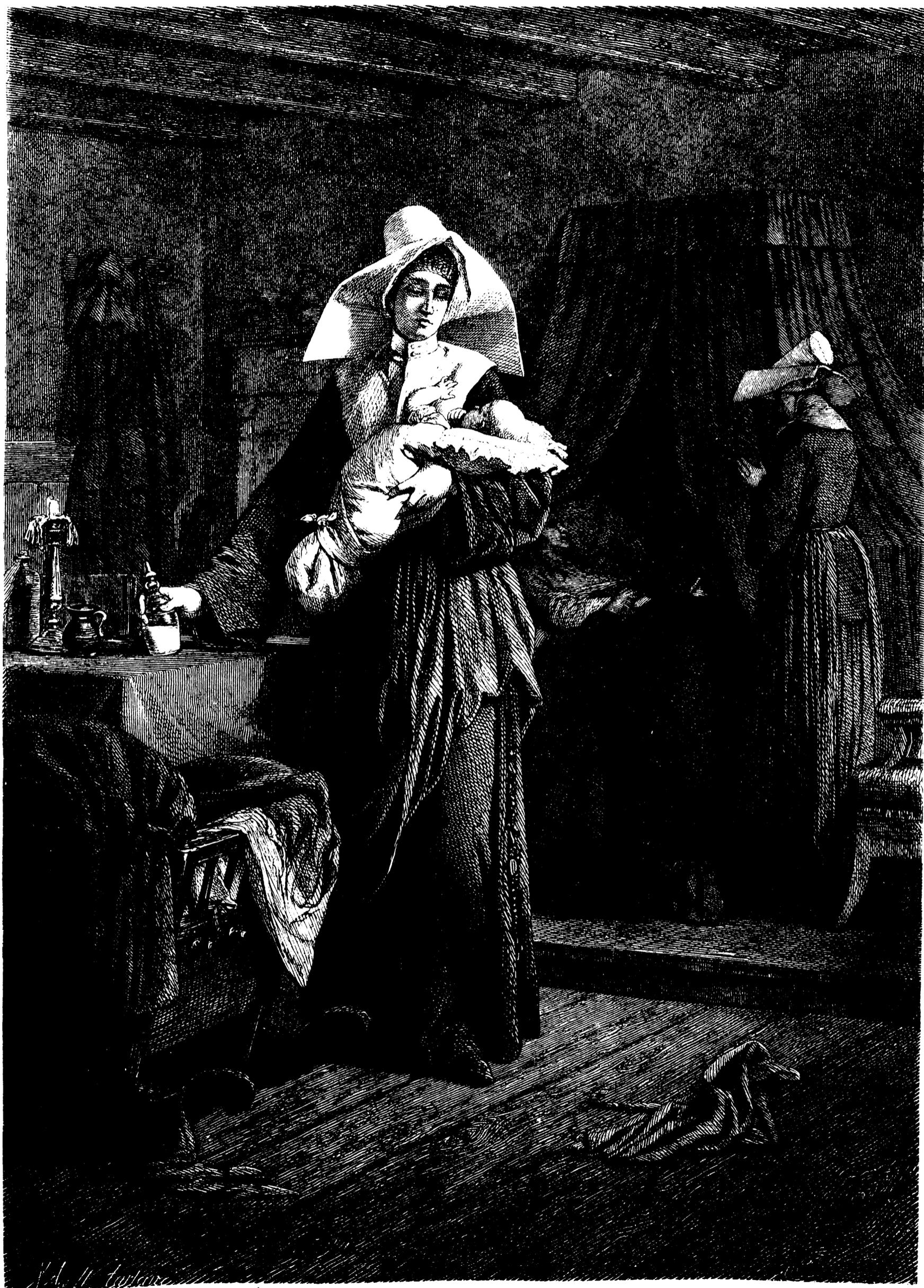
A Québec, le 10 courant, Narcisse Henri Charles George Faucher de Saint Maurice, né à la Canardière, le 8 Juillet 1863. Le défunt était frère de notre collaborateur M. Faucher de Saint-Maurice.

MARIAGES.

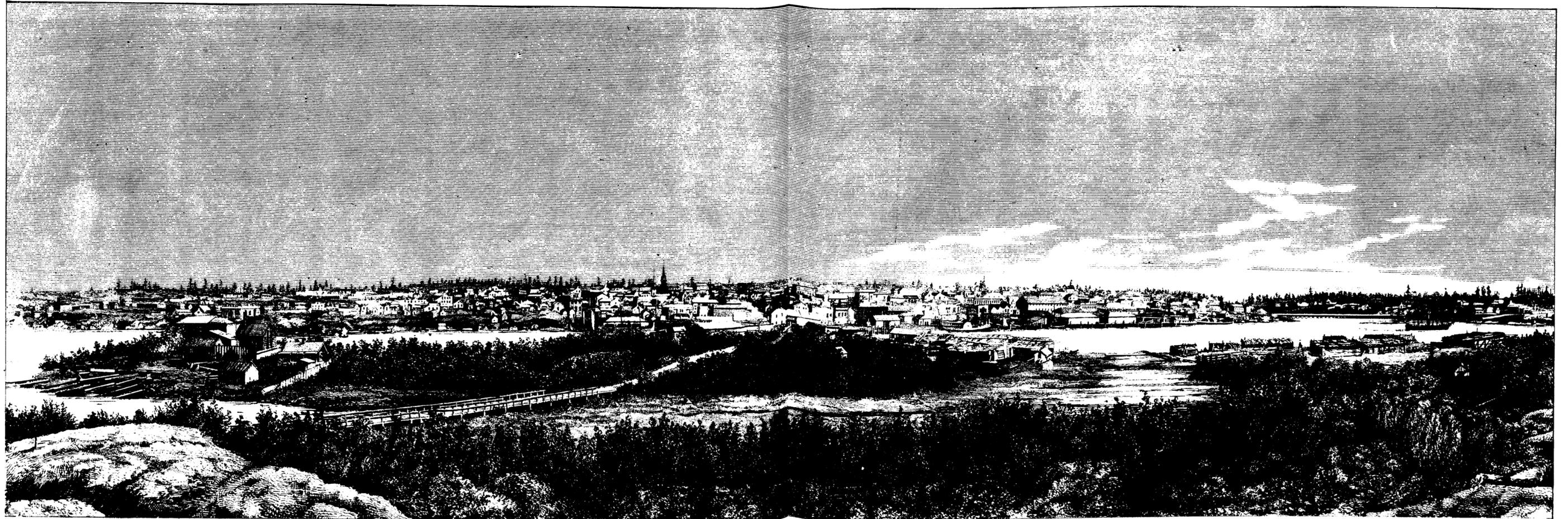
A St. Benoit, le 7 du courant, par le Rév. M. Tassé, curé du lieu, assisté des Révds. S. Tassé et C. Aubry, tous trois oncles du marié, Chs. Odilon Dacier, Ec., Pharmacien, de St. Jean d'Iberville, a épousé Marie Emélie Perpétue Girouard, fille unique de feu l'Hon. Jean Girouard, N. P. Son honneur le Juge Berthelot servit de père à la mariée, sa nièce.

A Cacouna, le 6 février, par le Rév. M. Cloutier, curé du lieu, assisté du Rév. M. W. Dunn, de St. Anne de la Pocatière, Edouard Chapeau, Ec., marchand, de St. Paschal, à demoiselle Marie Geraldine Saint-Laurent, de Cacouna.

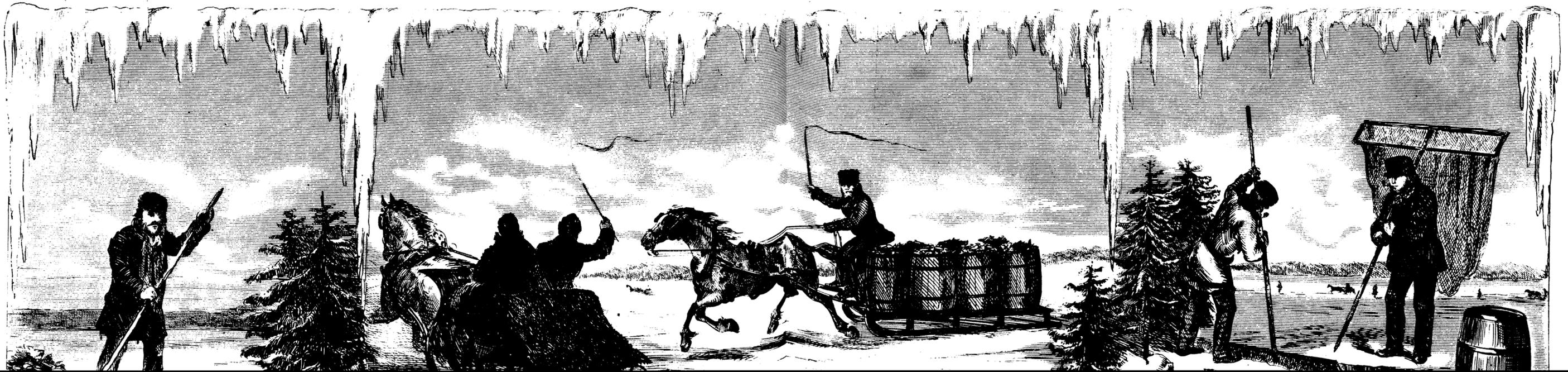
A Lowell, Mass., E.-U., le 5 février, par le Rév. Père Garin, O. M. J. C. C. Langelier, de Concord, N.H., à Mlle. Marie-Louise Chagnon, de Putnam, Conn.

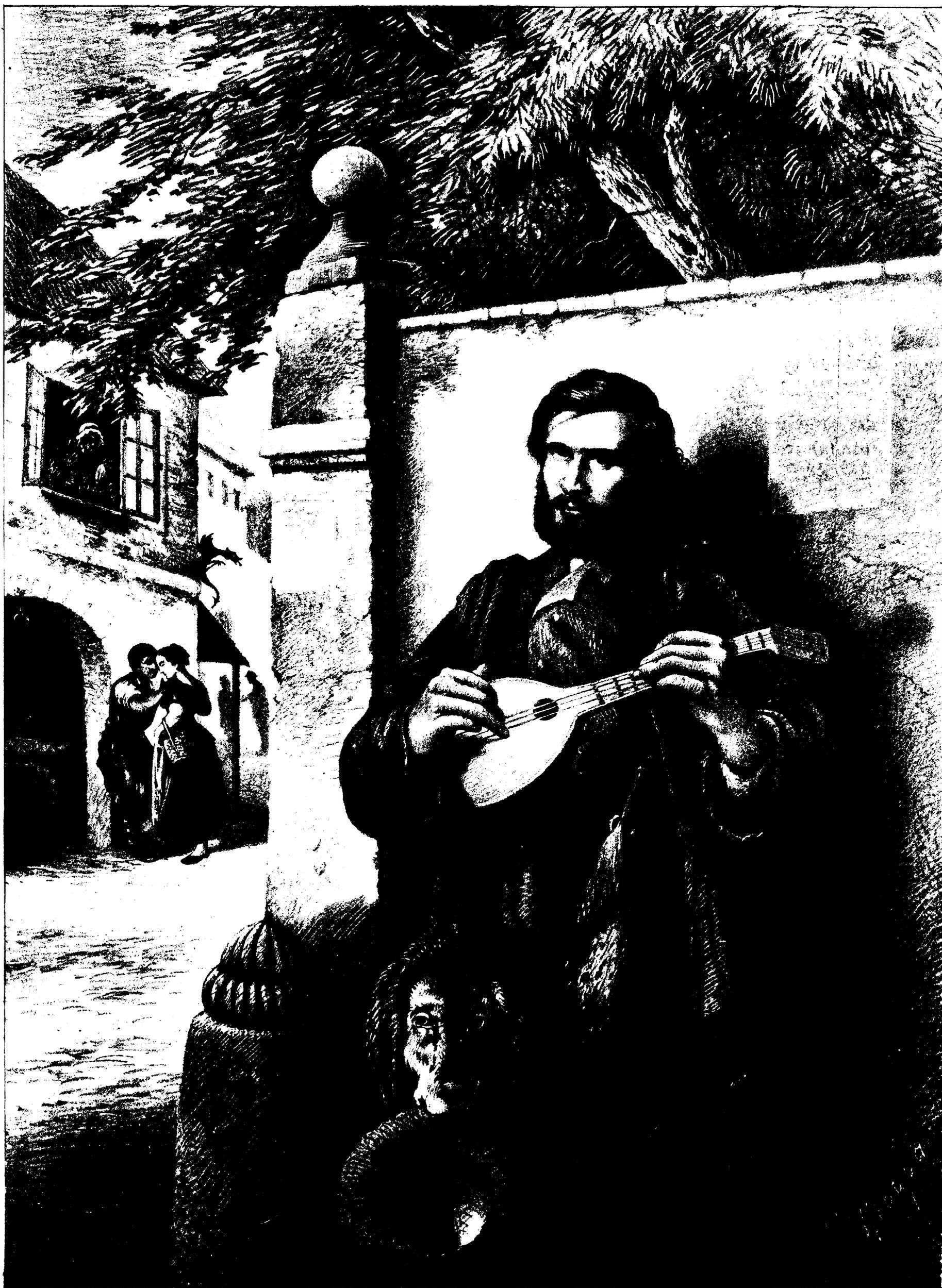


SŒURS DE LA MISÉRICORDE.



VICTORIA, DANS LA COLOMBIE ANGLAISE.





LE TROUBADOUR. — D'APRÈS UN DESSIN DE BOHUSLAV KROUPA.

A CEUX QUI N'ONT PAS RECU LA PRIME.

Plusieurs de nos abonnés qui résident dans des paroisses où nous n'avons pas encore d'agent, se plaignent de n'avoir pas reçu LA PRIME, quoiqu'ils aient rempli les conditions exigées. Nous leur dirons de patienter un peu. Nous sommes occupés à établir des agences partout, et sitôt un agent nommé, nous lui envoyons un rouleau de gravures pour les abonnés de sa paroisse. Chacun reçoit la Prime en bien meilleur état de cette manière. Le délai n'est que dans l'intérêt de nos abonnés. Chacun sera servi avec le temps. Prenez patience.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 15 FEVRIER, 1872

LA FRANCHISE MUNICIPALE.

Le droit de voter aux élections municipales a cette année à Montréal une importance capitale. De vastes améliorations sont en projet; des dépenses énormes vont devenir nécessaires et c'est par millions que l'on chiffre le montant des secours de tous genres demandés à Montréal. On va puiser largement dans nos bourses. Il y a le million pour le chemin de colonisation du Nord et le Canada Central; le creusement du fleuve St. Laurent entre Montréal et Québec arrachera bien à Montréal un autre million; le Parc, les abattoirs, l'aqueduc, le pavement des rues, tout cela réuni dépassera bien un troisième million. Les contribuables ont fini par ouvrir les yeux. Il n'y a que le premier million qui coûte!

Il devient urgent de savoir qui va voter et manipuler ces millions qui font déjà frémir les spéculateurs. A côté des hommes à vues larges et qui voient dans le progrès le moyen d'enrichir le peuple et de grandir la nation, il y a les requins qui épient et guettent l'occasion de saisir au passage une bribe du million. Il faut donc de la prudence, beaucoup de prudence et encore de la prudence. L'on en a eue et c'est pour cela que l'on a découvert de pyramidales bévues dans la manière dont certains officiels accordaient ou enlevaient le droit de vote.

Le mécanisme organisé par la loi pour la préparation de la liste des voteurs aux élections municipales à Montréal est absolument le même, à très peu de chose près, que celui dont jouissent les municipalités rurales pour leurs listes de voteurs aux élections parlementaires. La seule différence est qu'ici ne peuvent voter pour élire des conseillers que ceux qui ne doivent rien à la Corporation; toutes les taxes doivent être payées, moins les impôts spéciaux pour certaines améliorations supportées par les citoyens. Le bureau des cotiseurs prépare d'abord la liste, — tirée des rôles d'évaluation. Cette liste, une fois déposée chez le greffier, ne peut être corrigée que par le bureau des réviseurs, composée du maire et de quelques conseillers; ce bureau ne peut ajouter d'électeurs à la liste ou en retrancher que sur demande écrite de la part d'électeurs qualifiés et qu'après avis donné de telle demande à ceux que l'on veut priver de leur droit de vote. La liste ainsi revue et corrigée par le bureau des Réviseurs est signée du Président, ornée du sceau de la Corporation et déposée dans les archives du Conseil pour servir aux élections de l'année. De ce moment, la liste est finale et sacrée, et personne n'y peut toucher. Voilà, à part les questions de délais et de détails, la loi qui régit nos élections municipales.

C'est ainsi que le bureau des réviseurs et notamment son président ont voulu interpréter et exécuter cette année cette loi si simple et si facile à comprendre. Ils ont refusé de retrancher de la liste à eux soumise les noms de ceux qui n'avaient pas payé leurs taxes, parce que personne n'en avait fait la demande par écrit et qu'aucun avis n'avait été donné à ces électeurs arriérés.

Cette interprétation était toute naturelle et des plus logiques. Son Honneur le juge Berthelot vient d'annuler tous les procédés d'un conseil municipal qui s'était avisé de prendre connaissance d'une requête écrite demandant révision d'une liste électorale et de réviser la même liste, précisément parce que les électeurs objectés n'en avaient pas été dûment notifiés. Et la loi dans les deux cas est absolument la même, textuellement.

Quelques conseillers, quelques employés, surtout M. le greffier, ne voulaient pas comprendre la loi de cette façon. Une tempête s'en suivit. On recourut aux organes légaux de la Corporation, qui donnèrent gain de cause au bon sens et à M. Bétournay et à ses collègues.

Des membres éminents du barreau—l'hon. A. A. Dorion, MM. Bethune et Ritchie—confirmèrent entièrement et énergiquement l'opinion de MM. Roy et Devlin.

Ici se place un incident qui a bien son côté comique; nous voulons parler de l'intervention du vieux Sachem

de la Corporation, M. Glackmeyer. Il écrit au *Montreal Gazette* une longue lettre, pleine de vivacité et de colère, pour démontrer au public que le bureau des réviseurs ne sait pas ce qu'il fait et que les avocats de la Corporation ne sont que des carpes et ne comprennent pas le premier mot de leur droit. Suivant lui, il n'y a pas besoin de demande écrite ni d'avis aux électeurs objectés pour retrancher des listes les pelés et les galeux qui ont eu le malheur de ne pas bonder la caisse municipale avant le premier janvier. La raison de son opinion est péremptoire: on viole la loi depuis 10 à 20 ans!

Certainement, il n'y a que du bien à dire de notre digne greffier; il est plein de vertu et son âme est pavée de bonnes intentions. Il doit toujours faire le mal innocemment. La plupart des membres de la Corporation n'ont qu'un léger reproche à lui adresser, c'est de trop laisser voir qu'il croit que la corporation, c'est lui. Cela l'expose à des mécomptes et à des désenchantements cruels. Qu'il n'oublie donc pas la question des salaires! A force de mettre flamberge au vent chaque fois qu'on signale une bévue de la corporation, il finira par faire croire qu'il est l'auteur ou du moins responsable des mille sottises qui se commettent là comme dans les meilleures familles municipales.

M. Glackmeyer est greffier de la corporation; c'est un greffier honnête, capable, obligeant et précieux. Mais il n'est que greffier. MM. Roy et Devlin sont les avocats de la corporation; ce sont des avocats éminents et capables. Ils sont bien payés pour aviser la corporation. Quand ils sont consultés officiellement, comme ils l'ont été dans le cas actuel par le Bureau des Réviseurs, il nous paraît souverainement inconvenant de voir le greffier de la cité intervenir de son propre mouvement pour dire et écrire que ces messieurs se trompent. C'est une étrange et déplorable confusion des rôles. Cela discrédite la corporation, lui enlève de son prestige et frappe de ridicule les autorités municipales.

J. A. MOUSSEAU.

PORTRAITS.

Nous appelons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur les portraits littéraires que nous commençons à publier dans ce numéro de notre journal. Ces études nous aideront beaucoup à accomplir la tâche que nous nous sommes imposée et nous dispenseront même d'une partie de notre programme, car nous reconnaissons qu'il ne sera pas facile de revenir sur quelques-uns de ces portraits; il serait même téméraire d'oser y retoucher. Comme on dit dans le monde littéraire: "c'est enlevé."

ÇA ET LÀ.

ON DEMANDE UN JUGE.

Quand donc va-t-on nous le donner ce nouveau juge? Est-ce pour nous le faire aimer d'avantage qu'on met tant de temps à nous le donner? Est-ce parce qu'on craint qu'il n'ait pas de quoi s'occuper s'il était nommé maintenant? Serait-ce parce que personne ne veut l'être? Voilà autant de questions qui préoccupent l'opinion publique. C'est étonnant! lorsque tout le monde est d'accord pour avoir une chose, comme elle arrive ou se fait lentement. Le gouvernement croit, peut-être, que plus l'opinion publique est unanime, plus elle est fautive et dangereuse. Pendant ce temps-là, la justice souffre, se plaint et se décourage. Mais cette belle et grande Dame est si accoutumée à être maltraitée dans ce pays depuis quelques années qu'elle n'en fait plus de cas.

Mais voici la principale raison qu'on donne. Le gouvernement local a bien le droit de passer une loi nommant un nouveau juge, mais le gouvernement fédéral seul peut mettre cette loi à exécution en votant l'argent nécessaire. Or, le gouvernement fédéral ne peut approprier les fonds publics sans l'assentiment de la Chambre, il faut donc attendre la prochaine session. Il est bien vrai que c'est dans les petites choses que se manifeste la délicatesse d'une conscience sévère. Nous comprenons cette délicatesse, mais nous croyons qu'il y a un moyen bien simple de la satisfaire. Qu'on offre la place de juge à celui qui voudra courir le risque de perdre son salaire jusqu'à la prochaine session. Nous croyons qu'il se trouvera bien un avocat dans le Barreau qui consentira, dans l'intérêt de la justice et du bien public, à courir ce risque. D'ailleurs, nous croyons que les avocats et les plaideurs n'auraient pas d'objection à se porter cautions du gouvernement pour ces deux mois de salaire.

INDUSTRIE.

Une manufacture de coton est en train de s'établir à Cornwall. En moins de deux jours les hommes d'affaires de Montréal avaient souscrit trois fois le nombre de parts qu'ils avaient droit de prendre dans la compagnie. La fabrication de coton peut se faire en Canada, de manière à soutenir la compétition des manufacturiers anglais. L'avantage qu'ils ont sur la main d'œuvre sera compensé par la facilité que nous aurons de nous procurer la matière première. Nous importons, nous l'avons déjà dit, pour sept ou huit millions de lainages et autant de cotonnades. Quel bonheur pour le pays si nos hommes d'affaires se décidaient une bonne fois à fabriquer ici ce qui peut

être fabriqué. Malheureusement nous ne pouvons pas lutter aussi avantageusement contre les fers et les lainages anglais. Oh! si nos hommes publics avaient fait, il y a quinze ans, ce qu'ils vont être obligés de faire maintenant, quelle déference on verrait dans la situation du pays! Si les deux partis avaient employé à développer les ressources du pays la moitié de l'énergie qu'ils ont employée à se dévorer!

Le *Star* a fait un article, la semaine dernière, pour démontrer que dans l'intérêt de l'Angleterre comme dans le nôtre, nous devons demander notre indépendance. L'intérêt de l'Angleterre, dit-il, c'est d'être délivrée d'une colonie qui devient pour elle un embarras chaque fois qu'elle a des difficultés avec les Etats-Unis. Celui du Canada est de ne pas être exposé à devenir la victime innocente d'une guerre désastreuse et de briser les liens qui entravent son progrès industriel et son établissement définitif sur des fondements solides.

On se demande si dans le cas d'une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis, le Canada ne devrait pas se constituer immédiatement en pays neutre et indépendant. Il y a des gens qui disent que l'Angleterre sera obligée d'envoyer des troupes ici pour nous forcer de la lâcher, le *Constitutionnel* trouve que le onzième article du programme du nouveau parti concernant le tarif, l'industrie et nos relations commerciales avec les autres pays, mérite considération. Il dit que ce ne doit pas être si difficile d'obtenir notre indépendance commerciale, de manière à établir les tarifs et les relations commerciales que nous voudrions.

Le *Courrier de Rimouski* trouve lui que le nouveau parti ne va pas assez loin, qu'il aurait fait aussi bien d'arborer franchement le drapeau de l'indépendance afin de briser le lien colonial qui plus que toute autre chose paralyse notre industrie. Il va même jusqu'à dire qu'on ne paraît pas comprendre la pensée des hommes qui sont à la tête du gouvernement.

Tous deux trouvent que ce n'était pas la peine de se donner tant de trouble pour demander si peu.

On lit dans la *Minerve*:

Sir John A. McDonald vient de faire connaître son opinion sur la question des écoles séparées, au Nouveau-Brunswick. Elle est adressée aux catholiques pour les raisons suivantes:

"L'acte dont on se plaint est un acte concernant les Ecoles Communes, et les actes qu'il rappelle ont rapport aux écoles de paroisse, de grammaire, supérieures et communes.

Aucune allusion n'est faite dans ces actes aux écoles séparées, dissidentes ou dénominationnelles, et le soussigné trouve qu'il n'existe aucune loi qui établisse de telles écoles spéciales."

Nous ne voudrions pas que le bill de la Confédération passât pour avoir attrapé la bonne foi des catholiques du Nouveau-Brunswick, qui, prenant la coutume établie dans cette province pour la loi existante, se fièrent à la loyauté de leurs compatriotes et ne demandèrent rien de plus. C'est certainement pour eux un cruel réveil, nous ne voudrions pas dire une déception.

Et si le mécanisme de notre nouveau système fédéral admet de tels jeux de mots, il n'y aura bientôt plus de sécurité pour personne. Aujourd'hui c'est leur tour, demain ce serait le nôtre. Qu'on ne tue pas la confiance qui existe chez les catholiques du Bas-Canada.

Bien pensé et bien dit. C'est le langage que doivent parler tous ceux qui ne veulent pas que le fanatisme fasse de la Confédération un moyen d'oppression entre les mains des majorités. Si dans le Bas-Canada, la majorité agissait comme au Nouveau-Brunswick, quelle explosion de colère aurait lieu! La Confédération n'y tiendrait pas. Il est vrai que ce qui est chose juste et naturel pour les protestants est une infamie pour des catholiques surtout lorsqu'ils sont de la race inférieure.

La motion de M. Blake au sujet de la mort de Scott a soulevé de violents débats dans les Chambres de Manitoba. Les deux partis, à l'exception de cinq membres anglais, ont déclaré que l'intervention d'Ontario dans cette affaire était une insolence. Quelques journaux du Haut-Canada ne veulent qu'une chose, c'est qu'on fasse un procès à Riel, s'il est acquitté, disent-ils, l'affaire sera finie. La discussion causa une si grande excitation parmi le public qui assistait à la séance que l'Orateur fit vider les galeries.

M. MacKay, préfet du comté d'Outaouais nous a envoyé la liste des conseillers nouveaux élus dans les municipalités de ce comté. Nous regrettons de ne pouvoir la publier, mais nous sommes heureux de voir un si grand nombre de nos compatriotes sur cette liste. Cela prouve qu'il y a de l'esprit public dans ce beau comté où la population anglaise avait eu jusqu'à ce jour la haute main sur les affaires publiques.

M. Mazurette ne fait pas que recevoir des applaudissements dans sa tournée à travers les Etats-Unis; il travaille. Il compose en ce moment tout un recueil de romances et de morceaux de musique. M. Mazurette a détaché une fleur de cette couronne pour nous l'envoyer. C'est une *Réverie* dédiée à M. Victor Roy et portant pour titre "I wait for thee." Nous faisons des vœux pour le succès toujours grandissant de notre jeune compatriote.

L. O. DAVID.

Nos abonnés, à Moulins Pierreville, sont avertis que M. Gill remplacera M. Gaudin, comme agent de l'*Opinion Publique* dans cette paroisse, M. Gaudin ayant résigné sa charge.

A LA BRUNANTE.

CONTES ET RÉCITS

PAR FAUCHER DE SAINT-AURICE.

LE FEU DES ROUSSI.

Les souffles, les soupirs, tous les nocturnes bruits
Sont les âmes des morts qui toujours se souviennent,
Les doux gémissements qui remplissent les nuits
Sont des morts qui reviennent.

BOULAY-PATY.—Poésie de la dernière saison.

I.

LE PETIT CYPRIEN.

Il est bon de vous dire, que le petit Cyprien Roussi n'avait pas fait ses Pâques depuis six ans et onze mois. La septième année approchait tout doucement, et comme c'était l'époque où les gens placés en aussi triste cas, se transformaient en loup-garous, les commères du village de la bonne Sainte-Anne du Nord s'en donnaient à cœur joie sur le compte du malheureux.

—Rira bien qui rira le dernier, disait dévotement la veuve Demers. Quand il sera obligé de courir les clos, et cela pendant des nuits entières sans pouvoir se reposer, il aura le temps de songer aux remords que laissent toujours les fêtes et les impiétés. (1)

—Courir les clos! ça c'est trop sûr pour lui, reprenait non moins pieusement mademoiselle Angélique Dessaint, vieille fille de quarante-huit ans; mais peut-on savoir au moins ce qu'il deviendra, ce pauvre Cyprien? J'ai oui dire qu'un loup-garou pouvait être ours, chatte, chien, cheval, bœuf, crapaud; ça dépend, paraît-il, de l'esprit malin qui lui est passé par le corps, et tenez, si vous me promettiez de ne pas souffler mot, je dirais bien quelque chose, moi...

—Aut jour de Dieu, bavarder! jamais de la vie, affirma hardiment la mère Gariépy, qui tricottait dans son coin, c'est bon pour la femme du marchand, qui est riche et n'a que cela à faire; parlez, parlez toujours, mademoiselle Angélique.

—Eh! bien, puisque vous le voulez, je vous avouerai que j'ai, dans mon poulailler, une petite poule noire qui me donne bien du fil à retordre. Elle ne se juche jamais avec les autres, caquette rarement et ne pondrait pas pour tout le blé que le bonhomme Pierreche récolte le dimanche. Parfois, il me prend des envies de la saigner, car il me semble qu'il doit y avoir quelque chose de louche, là-dessous.

—Mais, saignez-la, Angélique, saignez-la, interrompit la veuve Demers. Qui sait? en la piquant du bout d'un couteau, peut-être délivrerez-vous un pauvre loup-garou, car pour finir leur temps de peine, il faut de toute nécessité, qu'un chrétien leur tire une goutte de sang; ce sont les anciens qui le disent.

—Ah! bien, ça n'est pas moi qui saignerais Cyprien Roussi; j'aurais trop peur de toucher à sa peau d'athée!

C'était la petite Victorine qui hasardait cette timide observation, et peut-être se préparait-elle à en dire plus long sur le compte du petit Cyprien, lorsqu'on entendit une voix avinée qui venait du chemin du roi.

Il chantait:

On dit que je suis fier,
Ivrogne et paresseux.
Du vin dans ma bouteille,
J'en ai bien quand je veux. (2)

—Tiens, voilà le gueux qui passait murmura modestement la charitable Angélique, en marmonnant quelques douces paroles entre ses dents.

La voix était toute proche, et avec cette solution de continuité qui caractérise les idées d'un chevalier de la bouteille, une nouvelle chanson faisait vibrer les vitres du réjouissant repaire où ces dames commençaient à loisir:

Eh! n'est pas plus belle que toi,
Mais elle est plus savante.
Eh! fait neiger, eh! fait grêler,
Eh! fait le vent qui vente
Sur la feuille ronde... don... don don
Sur la jolie feuille ronde.

Eh! fait neiger, eh! fait grêler,
Eh! fait le vent qui vente,
Eh! fait reluire le soleil
A minuit, dans ma chambre,
Sur la feuille, etc.

—Ah! sainte bénite! j'en ai les cheveux à pic sur la tête, gazouilla à la sourdine, la mère Gariépy. Avez-vous entendu comme moi? vous autres:

Il fait reluire le soleil
A minuit dans sa chambre!

et dire que cela aurait pu faire un chrétien, car il a été baptisé comme vous et moi.

—Oui, c'est triste, bien triste, toutes ces choses, continua la suave Angélique, et pourtant ce soleil qui, à minuit, reluit dans sa chambre, n'est qu'un faible commencement de la fin; le pauvre garçon en souffrira bien d'autres!

Ces dames se reprirent à jaser de plus belle, car la voix s'était perdue dans le lointain, et pourtant, de prime abord, celui qui en était le propriétaire, ne méritait certainement pas aussi triste renommée.

Cyprien Roussi n'était pas né à la Bonne

(1) Pour le paysan canadien, faire une fête, est le synonyme de faire une orgie.

(2) La plupart de ces fragments sont tirés des "Chansons populaires du Canada, recueillies et publiées avec les annotations par M. Ernest Gagnon." Ce livre se fait rare et est précieux à plus d'un titre pour celui qui veut se rendre compte des origines de notre poésie et de notre littérature populaire.

Sainte-Anne du Nord, mais comme, tout jeune encore, il avait perdu père et mère, le hasard l'avait confié aux soins d'un vieil oncle, garçon et esprit tant soit peu voltairien, qui avait laissé Cyprien pousser à sa guise, sans jamais s'en occuper autrement que pour le gourmander sévèrement lorsqu'il n'arrivait pas à l'heure des repas.

Pour le reste, liberté absolue.

Aussi, dès l'âge de vingt ans, Cyprien avait réussi à grouper autour de lui la plus joyeuse bande de lurons qui ait jamais existé, à partir du Château-Richer en remontant jusque dans les fonds de Saint-Férol. Il était, par droit de conquête, le roi de tous ces noceurs, roi par la verge, par l'adresse, et par la force corporelle, car onques plus que le petit Cyprien pouvait mieux raconter une blague, adresser un coup de poing, décapuchonner, avec une balle, un goulot de bouteille placé à cinq cents pas, et vider en une heure, plus de pintes et de chopines de rhum.

Sur lui, le mal de cheveux n'avait guère plus de prise que les Bostonnais sur les habitants de la bonne Sainte-Anne du Nord.

La nature n'avait rien épargné pour façonner au petit Cyprien, une bonne et rude charpente.

Front haut et dégagé, œil fier et ferme sous le regard d'autrui, bouche agaçante et pleine de promesses, tête solidement assise sur un cou fortement planté entre deux larges épaules, poitrine musculeuse et bombée, tout était taillé chez Cyprien Roussi, pour le pousser à une vieillesse de cent ans; et lui-même, quand on lui parlait de rhumatismes, de maladies mystérieuses, de morts subites, et des peines de l'enfer, il se frappait l'estomac de son poing velu, et disait en ricanant.

—Est-ce qu'on craint le froid, la maladie, la vieillesse, le diable, avec un pareil coffre. Là-dessus, le chaud et le froid, passent sans laisser de traces. Cessez vos psalmodies mes doux amis, et gémissiez sur le compte d'autrui, car, en me voyant naître, la bonne Sainte-Anne a dit à son mari:

—Tiens, je vois poindre là-bas, un gaillard, qui, pendant la vie, s'économisera bien des vœux.

Alors, tout le monde se signait; on le recommandait aux prières des fidèles, et les bonnes gens de l'endroit égrenaient le chapelet pour lui, et écoutaient dévotement les vœux, pendant qu'en joyeuse compagnie, le petit Cyprien, jurait haut et buvait sec, dans les bois qui foisonnent autour de la Grande-Rivière.

Là, peletonné à l'ombre, tout le village passait devant ses yeux, sans pouvoir trouver grâce.

Les vieilles avaient la langue trop affilée, ce qui était un peu vrai:

Les jeunes, voulaient enjôler les garçons par des charmes d'importation anglaise, et par des vertus tout aussi artificielles.

Le marchand faisait passer un tributaire du Saint-Laurent, dans son rhum et dans son genièvre:

Le curé buvait sec, mais en cachette, ce qui constituait un pénible cas d'ivrognerie:

La bonne Sainte-Anne, ne se faisait pas assez prier, pour opérer ses miracles:

Les béquilles, suspendues à la voûte et aux parois de l'église, étaient toutes de la même longueur, ce qui prouvait en faveur de la monotonie du talent de l'ouvrier, chargé de la commande:

Les ex-votos, étaient faits dans le but d'encourager la colonisation, au détriment de la navigation, pour laquelle, le petit Cyprien, se sentait un faible décidé.

Et la bande joyeuse de rire aux éclats, de trinquer à chaque saillie, et de faire chorus, autour de l'athée.

Il n'y avait pas de scandales cousus au fil blanc qu'il n'inventât, lorsqu'un beau dimanche, ce fut au tour de tous ces lurons à être scandalisés.

Pendant la grande messe, le petit Cyprien Roussi, qu'on n'avait pas vu depuis trois semaines, s'était pieusement approché du balustre, et à la vue de tout le village ébahi, y avait reçu des mains de son curé, la sainte communion.

II.

MARIE LA COUTURIÈRE.

Le secret de tout ceci était bien simple pourtant; si le dimanche, qui suivit la fête au Bois, les farands du Château-Richer et de Saint-Férol, tout en pomponnant leurs chevaux et faisant leur tour de voiture, s'étaient adonnés à passer devant la porte de la modeste maison du père Couture, sise au pied d'une de ces jolies collines, qui passent au milieu du village de Sainte-Anne, ils auraient aperçu le cabrouet de Cyprien, dételé et remis sous le hangard.

Ce jour-là, baillant aux cornes, fatigué de courir la pretontaine et de fainéantiser, Cyprien, avait appris, par hasard, l'arrivée de Marie la couturière.

Marie la couturière, était une grande fille brune, ni belle ni laide, qui avec l'œuvre de ses dix doigts, gagnait un fort joli salaire à la ville, où elle s'était fait une réputation de modiste. Elle était venue prendre quelques jours de repos, chez l'oncle Couture, et comme le petit Cyprien, s'était levé ce matin-là, avec l'idée fixe d'aller lui conter fleurette, il avait attelé, après le dîner, et s'en était venu bon train, superbement endimanché, pipe vierge sous la dent, mettre le feu dessus et faire un brin de jasette.

Le père Couture était un vieux rusé, qui, lui aussi, avait fait son temps de jeunesse, Aussi, vit-il, d'un très-mauvais œil, le vert galant, arrêter, et sa jument devant la porte, la faire coquettement se cabrer, puis s'élançant lestement sur les marches du perron, tout en faisant claquer savamment, son fouet. Mais, sa mère Marie, lui avait montré une si jolie rangée de dents, elle l'avait appelé:

—Mon oncle!

avec une intonation si particulière, qu'il se prit à chasser cette mauvaise humeur, comme on chasse une mauvaise pensée et sans savoir ni pourquoi, ni comment, il s'en était allé tranquillement mettre le cheval à l'écurie, et remiser la voiture sous le hangard.

Pendant l'accomplissement de cette bonne action, le petit Cyprien, le toupet relevé en aile de pigeon, le coin du mouchoir artistiquement tourmenté hors de la poche, avait fait son entrée triomphale, tenant d'une main son fouet, et de l'autre, sa pipe neuve.

Marie était bonne fille, au fond. Cet air d'importance n'amena pas le plus léger petit sourire sur le bout de ses lèvres roses. Elle lui tendit gaiement la main, tout en disant:

—Eh! bien, comment se porte-t-on par chez vous, Cyprien?

—Mais cahin et caha, mademoiselle Marie: l'oncle Roussi, est un peu malade; quant à moi, ceci est du fer, ajouta-t-il, en se passant familièrement la main sur la poitrine.

—Savez-vous que vous êtes heureux d'avoir bonne santé comme cela, Cyprien; au moins, c'est une consolation, pour vous qui mettez sur terre tout votre bonheur, car, pour celui de l'autre côté, on m'assure que vous n'y croyez guère.

—Ah! pour cela, on ne vous a pas trompé, et je dis avec le proverbe: un tu tiens, vaut mieux que deux tu tiendras.

—C'est une erreur Cyprien; on ne tient pas toujours, mais en revanche vient le jour où l'on est irrévocablement tenu, alors il n'est plus temps de regretter. Voyons, là, puisque nous causons de ces choses, dites moi, cœur dans la main, quel plaisir trouvez-vous à être détesté par toute une paroisse, et à vous moquer continuellement de tout ce que votre mère n'a fait que vénérer pendant sa vie?

—Quel plaisir! mais Marie, il faut bien tuer le temps, et je conviens franchement, puisque vous l'exigez, que je m'amuserais beaucoup mieux à Québec. Ça, c'est une ville où l'on peut faire tout ce qu'on veut sans être remarqué; mais ici, pas moyen de dire un mot sans que de suite il prenne les proportions d'un sacrilège. Vous ne me connaissez pas d'hier, mademoiselle Marie, et vous savez bien qu'en fin de compte, je suis un bon garçon, mais je n'aime pas à être agacé, et dès que l'on m'agace, je...

—Eh bien, je... quoi?

—Sac à papier! je r's.

—Vous riez, pauvre Cyprien! mais savez-vous ce que vous faites? vous riez des choses saintes. Dieu, qui de toute éternité sait ce que vous fûtes et ce que vous deviendrez, se prend alors à considérer cette boue qu'il a tirée du néant et qui cherche maintenant à remonter vers lui pour l'éclabousser, et qu'alors, cette bouche qui profère en riant le blasphème, il la voit à travers les ans, tordue, violette, disjointe et rongée par la vermine du cimetière.

—Vous lisez mademoiselle Marie, vous lisez trop; vos lectures vous montent à la tête, et quelquefois, ça finit par porter malchance.

—Ne craignez rien pour moi, Cyprien, et vos grosses farces ne m'empêcheront pas d'aller jusqu'au bout, car je veux vous sermonner tout à mon aise. Vous le méritez et vous m'écoutez, je le veux!

Elle fit une moue toute enfantine, et Cyprien étonné de se trouver si solidement empoigné par ces griffes roses, se prit à se balancer sur sa chaise, tout en se taisant courageusement.

Marie reprit doucement.

—Vous disiez tout à l'heure, Cyprien, que vous regrettiez de ne pouvoir pas demeurer à la ville; on y mène si joyeuse vie, pensez-vous! Eh bien! voulez-vous savoir ce que c'est que la vie à Québec; écoutez-moi bien alors.

—Ça y est, belle Marie; j'emprunte les longues oreilles du bideau, et j'écoute votre aimable instruction.

—Aimable, non, franche, oui. Regardez-moi bien en face, Cyprien, je ne suis qu'une pauvre fille, qui a fait un bout de couvent, mais qui, restée orpheline à mi-chemin, a su apprendre et comprendre bien des choses que la misère enseigne mieux que les Ursulines. Livrée seule à moi-même, j'ai cru que le travail était la sauve-garde de tout, et je ne me suis pas trompée. J'ai travaillé, et en travaillant, j'ai vu et j'ai retenu ce que le paresseux ne voit pas et le riche ne sent pas.

J'ai vu de pauvres compagnes d'atelier, faibles et confiantes, tomber et se relever les mains pleines de cet argent que le travail honnête ne peut réunir que par parcelles.

J'ai pu décrire des hommes respectables et réputés très honorables, qui, la bonhomie sur le visage, le sourire de la vertu sur les lèvres, s'en allaient porter à l'orgie et au vice le salaire que la famille réclamait pieusement.

J'ai vu monter chez moi des femmes couvertes de soie et de dentelles fines, pendant que leurs enfants, au bras d'une servante, croupaient dans l'ignorance.

(La suite au prochain numéro.)

FAITS DIVERS.

UNE ÉTRANGE HISTOIRE.—Il vient de mourir à Battersearse, une personne qui a prétendu jusqu'à la mort être Lord Fitzroy Lennox.

Il y a quelques années, le navire *President* périt avec tous les passagers, parmi lesquels se trouvaient deux personnages dont les journaux de cette époque déploraient beaucoup la perte. L'un était l'acteur populaire, Tyrone Power, et l'autre Lord Fitzroy Lennox. N'ayant aucun doute de sa mort, la famille de ce dernier le pleura et prit le deuil.

Aujourd'hui s'il faut en croire la déclaration de la personne qui vient de mourir à Battersearse, Lord Fitzroy Lennox ne se serait pas embarqué à bord du *President* et ne quitta pas même New-York.

Portant le nom de Henry Clay, mais mieux connu sous celui de "Capitaine," le défunt fut employé par la "London and South-Western Railway Company," pendant douze ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort. Il était respecté et aimé de tous.

Les personnes qui l'ont connu, n'hésitent pas à dire qu'il est bien Lord Fitzroy Lennox.

Quoiqu'il en soit, conformément à son désir, on a gravé ce nom sur son cercueil.

Un jeune dentiste qui s'en revenait dernièrement de North Middletown, petit village du Kentucky, a failli périr de froid, et n'a été sauvé que par un hasard providentiel. Il partit de North Middletown vers six heures et demie du soir, suffisamment pourvu de couvertures pensait-il, pour se garantir du froid, mais à peine eut-il fait trois milles de chemin, qu'il sentit ses pieds se glacer. Il les frappa sur le plancher de la voiture, et éprouva quelque soulagement; mais il se sentit gagner par le sommeil comme un homme qui est ivre. Trois milles plus loin, il perdit son chapeau, m'is ayant tellement hâte d'arriver chez lui, il ne débarqua point pour courir après. Environ un mille plus loin, il laissa tomber les rênes, et le cheval, laissé à lui-même, s'en fut heurter sur un caillou et la voiture fut arrêtée et presque renversée. Il essaya de reprendre les rênes, mais il s'aperçut qu'il ne pouvait faire usage de sa main droite. Il descendit de voiture et se blessa à la figure en tombant sur une des roues. Il essaya de dételé le cheval mais ne put y réussir. Le sommeil le gagnant de plus en plus, il tomba près du cheval, et s'endormit. Il resta dans cette position pendant environ une demi-heure. Heureusement qu'un jeune nègre, qui passait, l'aperçut et le réveilla.

Il le ramena à la ville où on lui mit les pieds dans l'eau froide. Il ne pouvait parler. On espère qu'il conservera ses pieds et sa main gauche, mais sa main droite était tellement gelée que l'on dut lui faire l'amputation de quatre doigts.

Le *Républicain* de Decatur annonce qu'il y a, dans cette ville, une curiosité naturelle sous la forme d'un chien, qui n'a jamais jappé, mais qui, chaque matin, imite le chant du coq. Son propriétaire explique cette étrange particularité par le fait que ce chien a vu le jour et a été élevé à la campagne où, depuis son plus bas âge, il a été séparé des autres chiens, et n'a toujours eu que la compagnie des volailles. N'entendant aucun autre son aussi fréquemment que le chant des coqs, et ne sachant pas que son espèce pouvait faire entendre une autre sorte de musique, il commença à imiter l'exercice matinal de ses compagnons volatiles, et il l'exécuta, en fin de compte, avec une telle perfection, qu'il surprend et charme tous ceux qui ont l'avantage de l'entendre! Ce prodige de la race canine appartient à M. Henry Sheppard, qui demeure dans la rue West Eldorado où, chaque matin, le chien fait entendre, aussi lui, son chant matinal.

La baronne Weld, qui vient de mourir en Angleterre, a légué ses propriétés à l'archevêque Manning, pour mener à bonne fin les entreprises religieuses. Une partie de la somme sera consacrée à bâtir une église catholique à Oxford.

Le six courant, le feu a détruit la gare du chemin de fer Ogdensburg L. C., le dépôt du fret, deux chars, etc., etc., à Ogdensburg. Pertes \$30,000.

LA VÉRITÉ SUR LES PILLULES SHOSHONEES, V. R.—

Cette excellente médecine de famille est le remède le plus effectif pour l'indigestion, les maladies bilieuses et du foie, le mal de tête, la perte de l'appétit, le vertige, la somnolence, les spasmes et tous les désordres d'estomac et d'entrailles; et pour les personnes âgées ou quand le besoin occasionnel d'adoucir les intestins est nécessaire, rien ne saurait être plus convenable. Les personnes d'un tempérament sanguin, qui sont sujettes au mal de tête, au vertige, à la somnolence et aux bourdonnements dans les oreilles résultant d'une trop grande affluence de sang à la tête, ne devraient jamais être dépourvus de ces remèdes, vu que beaucoup de symptômes dangereux peuvent être entièrement écartés par leur usage opportun. Pour les femmes, ces pillules sont vraiment excellentes, chassant toutes les obstructions, le mal de tête accablant si commun parmi les personnes du sexe, l'abattement de l'esprit, la faiblesse de vue, les affections nerveuses, les éruptions, les tumeurs, la paleur de la peau, et donnent une expansion de santé et de jeunesse à la constitution. 3-6d

FERD. GAGNON.

Rédacteur, et Gérant pour les États de la Nouvelle-Angleterre (Vermont, Maine, New-Hampshire, Massachusetts, Connecticut et Rhode-Island) et l'État de New-York.

WORCESTER, MASS. JEUDI, 15 FEVRIER, 1872.

UNE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE LA PUISSANCE.

Bien qu'émigrés, ce gouvernement est encore le nôtre, nous avons certains titres à lui demander assistance, au besoin. Nous désirons attirer, aujourd'hui, l'attention des membres canadiens-français qui en font partie, sur une question très-importante pour nous et nos compatriotes de la province de Québec.

On sait déjà que les émigrés canadiens envoient des sommes d'argent considérables, au Canada. Tantôt c'est une jeune fille qui fait vivre sa mère au pays natal, avec le fruit de ses épargnes; ou bien encore c'est un fils dévoué qui donne tout à sa famille, résidant dans une de nos paroisses bas-canadiennes. Plus loin c'est un brave cultivateur qui est venu ici avec ses enfants pour y faire des économies, qu'il envoie à son notaire en Canada, afin de dégrever une propriété hypothéquée.

Nous n'exagérons pas en disant que plus de \$250,000 sont ainsi envoyées en Canada par nos frères expatriés. Si l'on considère maintenant les moyens de communication par voie postale, il sera facile de voir que les Canadiens des États-Unis sont les moins favorisés entre tous les émigrés de la République, sous ce rapport.

Pour que l'argent parvienne sûrement à destination, il faut l'expédier par *express*. Ce système est dispendieux, sans compter que les destinataires, demeurent le plus souvent à la campagne, loin des bureaux d'express, qu'il leur faut faire quelquefois de longs voyages pour aller chercher leur argent. Le système des lettres enregistrées est devenu impossible. L'argent est le plus souvent enlevé des lettres qui arrivent à destination après avoir été décachetées en route.

On vient d'arrêter à Boston, un commis de Poste, nommé Laws qui a déclaré avoir volé plus de \$25,000 dans des lettres envoyées en Canada et dans l'État de Maine. De toutes parts, des plaintes nous sont adressées par de malheureuses victimes des défauts de ce système postal. Si, déjà on a pu mettre la main sur un voleur, on ne doit pas conclure qu'il en sera ainsi des autres. Qui sait? ils sont peut être une légion de coupables. Est-on bien assuré que ceux qui ont le soin des malles, sur les convois, ne sont pas entachés de malhonnêteté? En même temps, doit-on toujours avoir une confiance aveugle dans l'honnêteté de tous les maîtres de poste de nos paroisses bas-canadiennes?

Nous avons consulté nous-même plusieurs maîtres de poste des États-Unis sur les moyens à prendre pour remédier efficacement à cet état de choses; et tous sont d'opinion qu'il faut obtenir le système des mandats sur la Poste (*money order*). Déjà, ce système fonctionne à merveille, entre l'Angleterre et les États-Unis, et cependant les relations monétaires par voie postale, sont moins étendues avec ce pays qu'avec la Puisseance. Tous les maîtres de poste de la Nouvelle-Angleterre seraient prêts à appuyer de leur influence et de leur signature, une pétition auprès de leur gouvernement à ce sujet. Mais comme la question intéresse plus intimement les canadiens des deux pays, c'est au gouvernement d'Ottawa à faire les premiers pas. Nous nous adressons donc à nos législateurs et nous leur demandons au nom de nos compatriotes émigrés, de faire tout en leur pouvoir pour obtenir le système des mandats sur la poste (*money order*) entre les États-Unis et le Canada. Les intérêts d'une classe nombreuse et honorable de notre population sont en jeu. C'est ce que comprendront nos hommes d'état, espérons qu'ils ne resteront pas sourds à nos justes demandes formulées au nom des six cent mille Canadiens émigrés et dans l'intérêt de la moitié des habitants de la Province de Québec. Nous avons la ferme espoir que nos confrères de la presse, seconderont nos vœux et verront eux aussi, à ce que le système postal entre le Canada et les États-Unis, soit amélioré sous plusieurs rapports. La plupart des journaux bas-canadiens, comptent de nombreux lecteurs aux États-Unis. Il va de leur intérêt et de celui de leurs abonnés que le système des mandats sur la poste soit bientôt inauguré entre les deux pays. Qu'on ne languisse pas, tous les jours font autant de victimes du système actuel. A l'œuvre.

FERD. GAGNON.

LE REPATRIEMENT.

La Minerve l'appelle une chimère. Comme c'est une chimère toute patriotique, il est bon de tout mettre en œuvre pour que le rêve devienne réalité. C'est l'opinion du parti national qui vient de s'organiser en Canada. Une des questions de son programme est le repatriement. Nous sommes heureux de constater que notre ex-compagnon d'émigration, M. Louis H. Fréchette, a noblement et éloquemment traité le sujet devant l'assemblée du parti national à Québec. M. Fréchette, qui a donné l'exemple à ses compatriotes en se repatriant lui-même, mérite la reconnaissance des émigrés pour les beaux sentiments qu'il a si dignement exprimés à cette assemblée. Nous nous associons de tout cœur aux applaudissements qu'il a reçus en cette circonstance.

A propos, que font donc les agents d'émigration qu'on devait envoyer aux États-Unis?

FERD. GAGNON.

Il y a deux semaines, une femme de Northampton a donné naissance à quatre enfants, tous bien constitués. Voici sept héritiers que cette Hécube présente à son époux depuis 13 mois. *Crescete!*

BULLETIN AMERICAIN.

On parle dans tous les cercles politiques des difficultés amicales avec l'Angleterre. Comme la plupart des opinions émises sont absurdes, je vous fais grâce du compte-rendu.

D'après le recensement de 1870, quelques États de l'Union se trouvent à perdre des représentants au Congrès, et d'autres se trouvent à en augmenter le nombre. Voici d'ailleurs la répartition du nombre de représentants par État. On y verra que le New-Hampshire et le Vermont, perdent chacun un représentant. Les États suivants, Massachusetts, New York, Maryland, Virginia, North Carolina, South Carolina, Alabama, Mississippi, Kentucky, Ohio, Tennessee, Indiana, Arkansas, Californie, Minnesota, ont un représentant de plus qu'avaient le recensement. New Jersey, Pennsylvanie, Géorgie, Texas, Wisconsin et Kansas, deux de plus, Michigan et Iowa, 3, Missouri, 4, et Illinois, 5.

Voici le nombre par État :

Maine	5	Tennessee	9
New-Hampshire	2	Indiana	12
Vermont	2	Illinois	10
Massachusetts	11	Missouri	13
Rhode-Island	2	Arkansas	4
Connecticut	4	Michigan	9
New-York	32	Florida	4
New-Jersey	7	Texas	6
Pennsylvanie	26	Iowa	9
Delaware	1	Wisconsin	3
Maryland	6	Californie	4
Virginia	9	Minnesota	3
North Carolina	8	Oregon	1
South Carolina	5	Kansas	3
Géorgie	9	West Virginia	3
Alabama	7	Nevada	1
Mississippi	6	Nebraska	1
Louisiana	5		
Ohio	20	Total	283
Kentucky	10		

Ces Américains sont passablement banqueroutiers. Durant l'année 1871, il y a eu 3,551 faillites, dont le passif représente \$88,242,000. La Pennsylvanie fournit à elle seule 357 faillites. Il n'y en a eu que deux en Floride, 21 dans le New-Hampshire, 25 dans le Vermont, 210 dans le Massachusetts, 77 dans le Connecticut, 21 dans le Rhode-Island, 321 dans l'État de New-York, 81 dans le Maine, 172 dans l'Illinois.

Le 22 février, s'ouvrira à Baltimore, une Convention d'Irlandais catholiques, favorisant la tempérance. Ce n'est pas sans besoin. Puis-elle cette Convention porter son influence dans toute l'Union Américaine.

Depuis un mois, le service postal a été organisé sur 1,288 miles de chemins de fer nouveaux. Il faut avouer qu'aux États-Unis, les comtés de Champlain sont impossibles à trouver.

Le commerce des coolies prend des proportions alarmantes à Cuba. Depuis un an, plus de 100,000 coolies ont été amenés dans l'île à une dépense de \$37,000,000.

Voici une importante nouvelle!! A Auburn, N. J., quatre personnes ont joué 5,446 parties de *echure* (jeu de cartes favori des Américains), en 1871. Je vous vois d'ici vous récrier contre le peu d'extraordinaire qui se trouve dans ma nouvelle.

Mais attendez: je n'ai pas fini. Vous aviez compté sans l'esprit calculateur des Américains. Un journaliste des États-Unis, en apprenant la nouvelle, a compté que chaque partie ainsi jouée devait être de cinq minutes, et que le tout réuni formait 10 heures par jour, pendant 182 jours. Estimant ce temps perdu à \$2 par jour; les joueurs de *echure* ont donc perdu leur temps pour une valeur de \$364. Vous voyez d'ici l'importance de la nouvelle. "Le temps perdu ne se retrouve plus."

FERD. GAGNON.

FAITS DIVERS

Un enfant de quatre ans, fils du sieur Desiré Faneau, batelier à Pont-à-Racine (Nord), dormait paisiblement dans un petit lit, pendant que le père et la mère prenaient leur repas en compagnie de deux autres personnes.

Tout à coup un cri déchirant part du lit où repose la petite créature; la mère s'élança aussitôt et trouve son enfant couvert de sang. D'un coup de dent, un gros rat venait de lui couper un des doigts de la main gauche.

Le *Dimanche des familles* publie ce récit d'un horrible sacrifice qui aurait été commis au lycée de Clermont, France:

"Le saint jour de Noël, cinq élèves du lycée dont un protestant, ayant plaisanté sur la Sainte-Eucharistie, les quatre catholiques s'approchèrent de la sainte table et, après avoir reçu le pain sacré, le retirèrent de leur bouche et le mettent dans leur livre.

Arrivés dans la cour, au milieu d'un groupe d'élèves, l'un de ces criminels colle la sainte hostie après un arbre et la déchire à coups de canif ou de couteau, un autre la pose sur son képi et lui fait subir le même outrage, un troisième la met dans son soulier, sous son talon, enfin, le quatrième, retenu par un reste de remords, n'osant pas imiter ses criminels camarades, mais cependant embarrassé et ne sachant que faire de cette hostie, va la jeter dans... ma plume se refuse à aller plus loin.

Trois élèves, les trois premiers, ont été renvoyés du lycée immédiatement, quant au quatrième, on l'a conservé, prenant en considération et regardant comme circonstance atténuante le remords qu'il a eu d'imiter ses camarades.

Mgr. Pompalier, évêque d'Auckland, qui vient de mourir à Lyon, a été le héros d'une des plus terribles aventures qui puissent arriver à un homme.

En avril 1852, il était en Nouvelle-Zélande: il fut un jour pris par les cannibales, avec deux autres missionnaires, et on décida qu'on les mangerait.

On prépara, en conséquence, une série de broches, et on amena les victimes. Deux coups de haches de pierre abattirent les deux missionnaires. Le tour de Mgr. Pompalier était venu. Tout à coup, une inspiration lui traversa l'esprit.

Il demanda à ses bourreaux de lui accorder une minute de sursis, parce que, disait-il, il désirait allumer lui-même le feu destiné à le cuire. Les naturels n'eurent garde de contrarier un désir si légitime.

Alors Mgr. Pompalier tira de sa poche une allumette chimique—la dernière qu'il eût—et l'enflamma en la frottant rapidement sur le manteau d'un cannibale.

Tous les convives, frappés de terreur, s'enfuirent en poussant des hurlements, et Mgr. Pompalier put s'échapper sain et sauf après avoir enseveli ses compagnons.

LES LOUPS-GAROU.—Il paraît que les vieilles histoires de loups garous, de feu-follets, etc., gravées dans l'esprit de la jeune génération par nos bonnes grand-mères, n'ont pas encore complètement disparu. Depuis quelques jours, certaines personnes dont le témoignage, paraît-il, ne saurait être suspecté, ont fait la rencontre, à la nuit tombante, d'un animal qui n'est rien d'autre que loup-garou. Le susdit loup-garou hante de préférence la rue Commerciale vers l'endroit où vient tomber la côte du passage. Il a l'apparence extérieure d'un énorme chien sans queue, qui marche indifféremment de l'avant ou à reculons, et dont les yeux brillent comme des tisons ardents. Il a l'instinct farouche, et loin de chercher à faire du mal à ceux qui le rencontrent, il ne demande qu'à fuir les regards et l'approche des hommes. Il n'a été vu que par surprise. C'est probablement le dernier rejeton de sa race, et nos musées zoologiques devraient attacher un grand prix à sa capture.

Nous ne donnons que des renseignements qui nous ont été communiqués, n'ayant pas pu constater par nous-mêmes la présence de la bête noire.—*L'Echo de Lévis*.

Madame Cordelia Burke, femme du capitaine Thomas F. Burke, demeurant à Hartford, État de Connecticut, a trouvé, dernièrement, la mort dans des circonstances bien déplorables. Madame Burke était indisposée depuis plusieurs semaines et ne quittait pas sa chambre. Le jour de l'accident, son mari la quitta, comme d'habitude, le matin, pour se rendre à son bureau, et quelques heures plus tard, on accourait l'avertir du malheur qui lui était arrivé. Madame Burke venait de descendre au premier étage de sa maison, les vêtements tout en feu, et rendue dans la cuisine, elle était tombée morte. Personne ne s'était aperçu de l'accident et n'avait entendu les cris de l'infortunée, qui n'était plus qu'une masse complètement carbonisée.

Un ivrogne, demeurant dans un village de l'Ohio, a été puni dernièrement par sa femme comme il le méritait. Il avait la manie, dans son ivresse, de tout briser dans la maison. S'étant mis, cette fois encore, en frais de mettre les meubles hors de service, sa femme prit tranquillement une plume, de l'encre et du papier, et pendant qu'il se livrait de son mieux à son amusement d'ivrogne, elle fit une liste de tous les effets brisés et de leur prix. Cela fait, elle se rendit chez l'hôtelier qui grisait ainsi son mari, et lui présenta le compte, qu'il payait immédiatement. Mais, le lendemain, il se fit rembourser par le mari!

LES DRAËS DE L'AMOUR.—La cour d'assises du Puy-de-Dôme (Riom) avait à juger une jeune fille accusée de voies de fait et de blessures volontaires, qu'elle aurait exercées par un sentiment de vengeance, sur la personne de celui qu'elle signalait comme son séducteur.

Voici les faits tels qu'ils sont exposés dans l'acte d'accusation.

Une jeune fille de vingt-deux ans, Marie Morel, demeurant à Pontgibaud, est amenée sur les bancs. Une grande affluence de public se presse sur son passage, et il n'y a aucun inconvénient à reconnaître le mouvement sympathique qui se produit en sa faveur.

Voici d'après l'acte d'accusation, les faits qui lui sont reprochés:

Le 19 juin dernier, vers deux heures du soir, la nommée Marie Morel, ayant vu passer devant la porte de la maison où elle habite avec ses parents, le sieur Gravière, huissier à Pontgibaud, le suivit et entra après lui au bureau de tabac tenu par la femme Girodon. Elle déposa sur la banque une pièce de dix centimes, et pendant qu'on la servait, elle interpella vivement le sieur Gravière en lui disant: "Ah! te voilà vilain!"

Au même instant, elle sortit de dessous son tablier un verre dont elle lança le contenu au visage du sieur Gravière. Le liquide, d'une nature corrosive, amena aussitôt une vive inflammation des deux yeux du sieur Gravière, et, malgré les soins qui lui ont été prodigués, il a entièrement perdu l'œil droit. Il résulte même du rapport de l'art que cette inflammation a occasionné l'abolition presque complète de la vision pour l'œil gauche.

L'accusée ne nie point ces faits; elle déclare avoir voulu se venger du sieur Gravière, qui l'aurait séduite en lui faisant des promesses de mariage, et qui l'aurait ensuite abandonnée lorsqu'elle était devenue enceinte. Elle prétend en outre, que Gravière lui aurait fourni des substances pour la faire avorter; mais ces allégations sur ce point n'ont pas été justifiées.

Dans son interrogatoire à l'audience, Marie Morel raconte la façon dont elle a été séduite par Gravière; elle fut, dit-elle, désespérée lorsqu'elle apprit que son séducteur allait, en épousant une autre, priver son enfant de père, et que c'est sous le coup de cette indignation qu'elle résolut de le marquer, ne pensant pas que ce liquide aurait des effets aussi graves.

Gravière comparait comme témoin, et, malgré l'état affreux de sa figure, et la quasi-cécité dont il est atteint, on sent qu'il n'inspire qu'une médiocre pitié. Ce témoin, à l'audience, s'efforce bien de témoigner du respect qu'il avait pour l'accusée, mais cette tardive appréciation est en contradiction formelle avec une lettre écrite par lui au procureur de la République, où il dénonce la fille qu'il a séduite, comme s'étant livrée à bien d'autres, et où il cherche à la flétrir par de graves et calomnieuses imputations. La lecture de cette lettre produit contre le témoin la plus défavorable impression.

Le verdict du jury a été négatif, et Marie Morel a été acquittée.

La municipalité de Boston paie \$337,129, pour l'éclairage des rues.

CHOSSES ET AUTRES.

CA NE SORT PAS DE LA FAMILLE.—L'histoire qu'on va lire, et dont nous croyons pouvoir garantir l'exactitude, s'est passée, il y a quelques semaines, dans une des communes de l'arrondissement d'Abbeville; mettons la commune de F... pour l'intelligence du récit.

Un jeune homme de F... courtisait, au mois d'août de l'année dernière, une jeune fille du même village. Les serments étaient échangés depuis plusieurs mois déjà et le secret des deux fiancés n'était plus un secret pour personne. Du reste, ils ne cachaient pas leurs projets et les soirs de fête, on les voyait revenir en semble de la danse, accompagnés de leurs familles et de leurs amis. La guerre survint, et le décret qui appela sous les armes les mobiles de la France entière porta un coup fatal aux espérances et aux projets des deux amis.

Le jeune homme dut partir avec les autres, et, comme les mobiles de la Somme, alla prendre part au siège de Paris.

Un jour qu'il était à un poste avancé, il disparut et sa compagnie le crut tué par une balle ennemie.

Les jours et les mois se passèrent et le père du soldat attendit vainement des nouvelles de son fils. Les autres familles du pays avaient depuis longtemps déjà reçu des lettres de leurs enfants encore sous les drapeaux ou faits prisonniers; aucun des camarades du jeune homme ne sut dire ce qu'il était devenu; les renseignements pris un peu partout semblèrent confirmer les craintes de la famille.

Le père, resté veuf à quarante-quatre ans, avec ce fils unique, porta le deuil de son enfant et la jeune fiancée pleura le futur que la guerre lui avait pris.

Or, à force de causer ensemble du défunt, de vanter ses qualités et de pleurer son trépas, le père se trouva sérieusement épris de celle qui était destinée à devenir sa belle-fille.

—Soyez ma femme, lui dit-il un beau matin; j'ai quarante-quatre ans, et puis encore vous rendre heureuse: nous pleurerons ensemble celui que nous regrettons tous les deux.

Ainsi dit, ainsi fait; la jeune fille accepta; on remplit toutes les formalités légales et le mariage eut lieu.

Deux jours après, comme les époux causaient le soir au coin du feu, la porte s'ouvrit et livra passage au fils tant pleuré qui après un séjour de plusieurs mois sur les frontières de la Baltique, venait enfin d'être rapatrié.

Il croyait retrouver une fiancée, il retrouvait une belle mère. L'histoire ne dit pas s'il fut très-satisfait de la métamorphose.—J. d'Abbeville.

Nous empruntons à l'Aquila latina de Messine le récit d'un horrible assassinat: "La semaine dernière, M. Placido Amato se retirait, vers quatre heures du soir, de sa campagne à Castel di Lucio. A peu de distance de cette bourgade, il fut arrêté par douze brigands, tous à cheval et armés jusqu'aux dents; ils le retinrent, et à une heure après minuit, ils entrèrent tranquillement avec leur prisonnier dans Castel di Lucio, et obligèrent leur prisonnier à frapper à la maison de son frère et à l'appeler. M. Amato réfléchit, dans ce moment terrible, qu'il ferait massacrer toute sa famille sans se sauver lui-même, et il résolut de s'immoler et de sauver tout le monde.

"Il frappa donc comme on le lui avait enjoint; mais, pendant que son frère se disposait à ouvrir, il lui cria: "N'ouvrez pas, ils t'assassineront!"

"Le frère s'empressa de refermer, mais les brigands tirèrent, sur le malheureux prisonnier, douze coups de fusils qui le criblèrent de blessures, et une balle trouant la porte, fit voler un éclat qui atteignit l'autre frère, et lui causa une forte contusion.

"Un propriétaire voisin, qui entendit cette bruyante détonation, se mit au balcon. Deux balles l'atteignirent au front et le tuèrent.

"Les assassins abandonnèrent alors Placido Amato sur la voie et sortirent de la bourgade. "Une des blessures d'Amato à la partie supérieure de la cuisse est mortelle. On lui a amputé ce membre, mais sans aucun espoir de le sauver."

X... défendait un misérable, accusé d'avoir tué père et mère. Comme il était au plus beau de sa plaidoirie, l'assassin, ennuyé, confessa son crime. Le président crut devoir clore le débat.

"L'accusé avoue," dit-il. "Permettez, monsieur le Président, réplique l'avocat, l'accusé avoue, c'est possible; mais moi, je n'avoue pas!"

Et il continua sa plaidoirie.

A VENDRE, à St. Pacôme, un CHEVAL A TROTTEUR, de première force. S'adresser à M. le Curé du lieu. 3-5 h

LIBRAIRIE NOUVELLE ALPHONSE DOUTRE ET CIE., (Coin des Rues Notre Dame et St. Gabriel.) MONTREAL.

Reçoivent constamment ce qu'il y a de plus nouveau en ROMANS, DROIT, MEDECINE, MUSIQUE, &c. Toutes demandes pour livres: seront exécutées avec la plus grande promptitude. 3-5/2

Institut Télégraphique de la Puissance. 89, RUE SAINT JACQUES, MONTREAL. P.Q.

GEORGE E. DESBARATS, Propriétaire.

Etabli dans le but de qualifier des Opérateurs pour les nouvelles Lignes Télégraphiques qui se construisent actuellement par toute la Puissance du Canada et les Etats-Unis.

Ce Collège établi il y a trois ans, peut aujourd'hui être considéré comme une Institution permanente. Son accroissement rapide et sa prospérité sont dus aux demandes des propriétaires de lignes télégraphiques, et le Propriétaire doit son succès à l'habileté qui a marqué l'enseignement de cet art utile par les Professeurs attachés à l'Institut.

Le développement rapide et l'utilité du Télégraphe Electrique, et conséquemment la demande toujours croissante pour des Opérateurs de premier ordre, rendent l'établissement de Collèges pour l'enseignement de cette branche d'absolue nécessité.

Les Surintendants de Lignes Télégraphiques voient ce mouvement avec faveur. Les Collèges Commerciaux ont, jusqu'à un certain degré, entrepris l'enseignement de cette branche aussi bien que des autres branches de l'éducation commerciale; mais les connaissances télégraphiques ainsi acquises ont toujours été regardées comme de second ordre; à ce point que les Collèges de Chicago, Milwaukee, Buffalo, New-York, etc., en ont discontinué l'enseignement, et recommandent l'Institut Télégraphique comme l'endroit où une connaissance parfaite de cet art à la fois intéressant, savant et utile peut-être le plus convenablement obtenue.

La perspective pour les Jeunes Gens et les Dames qui étudient la Télégraphie, de se procurer bientôt des situations lucratives, ne saurait être meilleure qu'à présent, et nous recommandons instamment à ceux qui désirent embrasser une carrière plaisante et rémunérative de se qualifier comme Opérateurs sur les diverses Lignes Télégraphiques.

Les Elèves, en quittant l'Institut, reçoivent un certificat de capacité, qui leur permet de remplir de suite les vacances qui auraient lieu dans la Puissance du Canada et les Etats-Unis. De prime abord, on peut obtenir un salaire de \$30 par mois; mais après deux ans de pratique, on n'a aucune difficulté à obtenir \$50 ou \$60 par mois; on paie même de \$100 à \$170 par mois aux Etats-Unis.

La connaissance pratique de la Télégraphie convient surtout aux Dames; et en effet, elles sont les Opérateurs favoris en Angleterre et en Amérique, reçoivent un salaire plus élevé, comparés avec les autres emplois, que les hommes, tandis qu'elles ont plus de facilité naturelle pour apprendre cette science. Savoir lire et écrire passablement sont les seules connaissances rigoureusement nécessaires, et toute personne de capacité ordinaire peut devenir excellent Opérateur. Nous avons la preuve dans le cas de plusieurs gradués qui, avec peu d'instruction et aucune idée du fonctionnement de la Télégraphie en entrant, sont devenus de bons Opérateurs en quelques mois. C'est aussi une bonne occasion pour les étudiants d'apprendre à écrire vite. Quelques-uns de nos gradués qui pouvaient à peine écrire leurs noms prennent aujourd'hui les messages au taux de 25 à 30 mots par minute.

LES DEVOIRS D'UN OPERATEUR.

Il n'y a pas de métier ni de profession qui exige moins de travail, et en même temps où l'employé jouisse d'une plus grande liberté et indépendance; car il est constamment maître de l'instrument qu'il dirige, il occupe ordinairement un bureau à lui seul, sans directeur ni maître, n'ayant qu'à recevoir et à expédier les messages. Il travaille ordinairement de 10 à 12 heures par jour, moins les heures ordinaires pour les repas. Les Opérateurs ne sont pas requis de travailler le dimanche. L'Institut est complètement pourvu de tous les appareils, etc., d'un grand Bureau de Télégraphie de premier ordre. Des dépêches de toutes descriptions, des nouvelles des chemins de fer, arrivées et départs des trains, des Rapports des Marchés et des Dépêches par le Câble Transatlantique, sont expédiés et reçus, tel que pratiqué sur des lignes ordinaires. L'instruction individuelle est donnée à chaque étudiant, d'après son plus ou moins d'aptitude pour cette science. On n'épargne ni le travail, ni la dépense pour qualifier les étudiants pour les situations les plus importantes, sous un aussi bref délai que possible. Les élèves peuvent commencer leurs études en aucun temps, et les continuer dans les collèges jusqu'à ce qu'ils possèdent les connaissances nécessaires pour faire de bons Opérateurs, et ce sans charges extra. Il n'y a pas de vacances. Heures d'étude: de 9 heures du matin jusqu'au midi, et de 1.30 à 6 heures P.M. Le temps ordinaire pour se perfectionner dans cette science est de quinze semaines; mais ceci dépend, bien entendu, de l'aptitude plus ou moins grande de des élèves pour l'étude. Quelques-uns des gradués qui occupent des situations dans les Bureaux de Télégraphie ont fait leur cours d'étude dans l'espace de cinq à huit semaines.

Le prix pour le cours complet est de Trente Dollars. Il n'y a aucune dépense extra, vu que tous les matériaux et instruments nécessaires sont fournis par le Collège.

Une ligne a été construite sur laquelle les élèves pourront pratiquer lorsqu'ils seront suffisamment avancés. Dans le cas de l'interruption des communications par la rupture des fils, les réparations sont conduites par un Professeur de Télégraphie sous les yeux des élèves, afin qu'ils puissent acquérir une connaissance réellement pratique de la science de la Télégraphie.

GEORGE E. DESBARATS, Propriétaire. Montréal, Septembre 1871.

A. BELANGER MAGASIN DE MEUBLES

276, Rue Notre-Dame MONTREAL.



THOMAS MUSSEN, Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISE, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom, TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry, ORNEMENTS D'EGLISES. Tentures pour Salons, Françaises en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 2-21/2

ON DEMANDE

DIX JEUNES GENS RESPECTABLES et trois DEMOISELLES pour se qualifier comme OPERATEURS TELEGRAPHIQUES. Pour les détails, voir l'annonce de l'Institut Télégraphique de la Puissance. Conditions: \$30 pour le cours complet, y compris l'usage des instruments et des fils télégraphiques. S'adresser à l'Institut Télégraphique de la Puissance, 89, rue St. Jacques, et au bureau du Canadian Illustrated News, Hearsthouse, et de l'Opinion Publique, No. 1, Côte de la Place-d'Armes, Montréal. 2-36/1.

RÉFRIGÉRANTS PATENTÉS. DE \$8 A \$40.

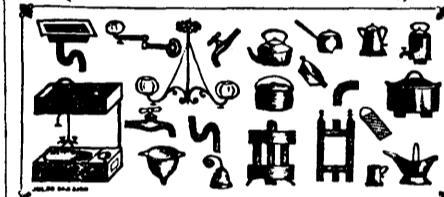
Ces RÉFRIGÉRANTS ont plusieurs améliorations désirables qui ne peuvent être trouvées dans les autres, et comme nous avons employé les mêmes ouvriers pendant les dix dernières années, c'est une garantie de leur qualité. Nous avons en mains un assortiment considérable de

POELES DE CUISINE. COUCHETTES EN FER. FONDS A RESSORTS DE TACHER. OBJETS EN ÉTAÏN ET VERNISSÉ. POTS A THE ET CAFÉ AMÉLIORES, ETC., ETC., ETC.

Aussi, devant arriver dans quelques jours, un Stock considérable de

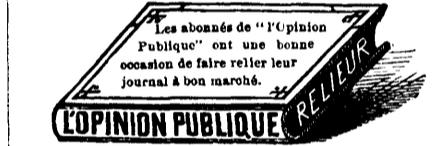
COUCHETTES EN FER TRAVAILLE ANGLAIS. MEILLEUR ET CIE., 526, Rue Craig. 2-18/2

ETABLI EN 1854. GEORGE YON, Plombier et Ferblantier. 241—RUE ST. LAURENT—241 (2ème Porte de la Rue Ste. Catherine.)

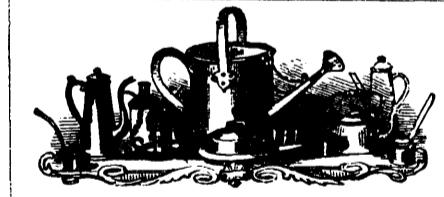


GEORGE YON se charge de toutes sortes d'ouvrages en Fer blanc, Zinc, Tôle de Russie, Tôle galvanisée, posage de Fournaises à air chaud, entreprend et répare les Couvertures, Dalles, Dallaux, posage de baignoires, Cabinets d'aisance (Water Closets), Bois à mains, Laviers, Tuyaux à l'eau, Tuyaux à gaz, Gazeliers, Cloches pour maisons. A son magasin, on trouvera toutes sortes d'ustensiles nécessaires pour l'usage de la maison. 2-45x

J. D. NORMANDIN, RELIEUR, REGLEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS.



No. 36 RUE ST. VINCENT, MONTREAL. 3-4/2



ATELIERS DE FERBLANTIERS ET PLOMBIERS.—Enseigne de la grosse Cafetière rouge, 98 Rue St. Laurent.

T. St. George continuera à prendre des commandes pour posage de tuyaux à gaz et à l'eau, pour ouvertures en ferblanc, tôle et ardoise; pour ouvrages à la campagne, aux églises, couvents, collèges et maisons particulières. Fournaises à air chaud posées d'après le système le plus connu. On trouvera chez le soussigné des réfrigérants améliorés. T. ST. GEORGE, 98, RUE ST. LAURENT. 2-24/2

\$30,000 VALANT EN HARDÉS FAITES DRAPS, TWEEDS, CASIMIRES FRANÇAIS ET ANGLAIS NOUVELLEMENT IMPORTÉS A 20 POUR CENT AU-DESSOUS DE LA VALEUR ORDINAIRE VENEZ ET JUGEZ. L'on trouvera aussi chez le Soussigné une grande variété de CHEMISES, COLS, COLLETS, etc. A DES PRIX TRES MODERES R. DEZIEL, NO. 131, RUE ST-JOSEPH. Toute commande sera exécutée avec promptitude et exactitude. 2-39/2

LAURENCELLE & VARY. FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOUT Pour Dames et Messieurs.

CHAUSSURES FAITES A ORDRE. Importateurs de Chaussures Anglaises et Françaises de première qualité. Ont constamment en mains des chaussures à semelle de Liège, etc., etc. No. 308, RUE NOTRE-DAME. 2-31/2

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements. Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an. PAR NUMERO 10 Centins.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile.

Port: 5 centins par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs. Les remises d'argent, par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Editeur.

On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE: 1--COTE DE LA PLACE D'ARMES--1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319--RUE ST. ANTOINE--319

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.

Prix: 25 centins par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en détail chez le préparateur

HENRY R. GRAY PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL. (Etabli en 1859.)

AVIS.

LES ABONNÉS DE L'OPINION PUBLIQUE trouveront à faire encadrer leurs gravures à bas prix, chez

N. RHÉAUME, 75--RUE ST. LAURENT.--75 2-47 f

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE



NE FAILLI JAMAIS ET VENDUE CHEZ TOUS LES ÉPICIERS RESPECTABLES. 2-33/2

CORNICHES, CORNICHES ROULEAUX, BAGUETTES A CADRES, ET A ESCALIERS.

A vendre à prix réduits avant l'inventaire chez L. J. A. SURVEYER, 24, Rue Craig, Montréal. 2-10/2

DEPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa, 9 Février 1872. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 9 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes, etc.

F. X. BEAUCHAMP, (Successor de D. Smilie.) BIJOUTIER ET IMPORTATEUR DE PIERRES PRECIEUSES.

134--RUE ST. FRANCOIS-XAVIER--134 2-45/2 MONTREAL.

O. DESMARAIS, PHOTOGRAPHE. (Coin des Rues Craig et St. Laurent.) MONTREAL.

On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 2-45x

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Publié tous les Jedis à Montréal, Canada,

Par GEORGE E. DESBARATS & Cie.

ABONNEMENT.....\$3.00 par année Aux Etats-Unis..... 3.50 Par numéro..... 7 Centins

Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES.....10 Centins la ligne pour chaque insertion.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois.

Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes.

L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements. Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance.

Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration

FRAIS DE POSTE--ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal.

Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.